CTRE COM ACTION SOCIALE DE DRANCY

Nom du correspondant	TORDJMANN	YAELLE
N° Departement . 93]	Télephone : 0148935145
Code postar . 93700]	Adresse mail: yaelle-tordjmann@drancy.fr

RAPPORT SOCIAL UNIQUE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À l'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU 31 DECEMBRE 2022

LISTE NORMALISÉE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité :	26930011700018	
Type de collectivité :	07 - Centre communal d'action sociale (CCAS)	
Veuillez préciser :		
* Est-eile affiliée au :	Centre de gestion ?	Oui
* Dispose-t-eile de si	on propre CST ?	Oui

- 01 Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)
- 02 Département
- 03 Service départemental d'incendie et de secours
- 04 Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- 05 Centre national de la fonction publique territoriale
- 06 Commune (y compris commune nouvelle)
- 07 Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 08 Caisse des écoles (CDE)
- 09 Caisse de crédit municipal
- 10 Métropole (y compris métropole de Lyon)
- 11 Communauté urbaine
- 12 Communauté d'agglomération
- 13 Communauté de communes
- 14 Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- 15 Syndicat de communes à vocation multiple
- 16 Syndicat de communes à vocation unique
- 17 Syndicat mixte
- 18 Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- 19 Office public de l'habitat (OPHLM ODHLM)
- 20 Pôle métropolitain
- 21 Autre établissement public intercommunal
- 22 Autre

Sommaire

Sommaire	
Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.	Onglet
A - L'EMPLOI	
Agents sur des emplois fonctionnels de direction - IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2022, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement	ND 119
Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques	TARS 5
de l'emploi et selon le sexe - IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe	ND III.4
Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois - IND 1.2.1 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement - IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie et par sexe - IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2022 - IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe	ND: 21 NO:124 NO:126 NO:131
Les autres personnels - IND 1 3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe	ND 132
Pyramide des âges des agents	
- IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2022	ND 145
Positions statutaires particulières au 31 décembre 2022 des agents gérés par la collectivité territoriale	
- IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité - IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure - IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition - IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)	ND 1.4 1-1.4 4 ND 1.4.1-1.4 4 ND 1.4.1-1.4 4 ND 1.4.3-1.4 4
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap)	110
 IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi 	ND 1 5 2 ND 1 6 2
Autorisation d'exercice d'une activité accessoire - IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire	ND 1.3.1
B - RECRUTEMENT	
 IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2022 IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2022, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2022, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2022, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe 	ND 190 ND 191 ND 192 ND 193
C - PARCOURS PROFESSIONNEL	NAME OF THE OWNER, AND ADDRESS OF THE OWNER,
Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent - IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2022, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2022, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2022, par sexe et par catégorie hiérarchique	IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1.9.4.2 IND 1.9.4.1.1.9.4.2
Evolution de carrière - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2022 - IND 1.9.6.1 Avancements et promotion inteme dans l'année 2022 - IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2022 par filière et catégorie hiérarchique	ND 19.5-1961 ND 195-19.61 ND 19.62
- IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2022 - IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie superieure	MD 197 MD 193 MD 199
D - ORGANISATION DU TRAVAIL	
Congés et absences - IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents - IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de gréve et absences syndicales), presents dans	ND 3 t 3
es effectifs au 31/12/2022 - IND 2.1.2 - Nombre de contractueis sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.3 - Nombre de contractueis sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractueis sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique - IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractueis sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 2.1.6 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractueis sur emploi permanent, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 2.1.0 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractueis sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 2.1.7 - Entretiens avant et après des congés de six mois ou plus - IND 2.1.8 - Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues - IND 2.1.9 - Modalités de contrôle des arrêts maiadie	ND 2 1 1 ND 2 1 2 ND 2 1 3 ND 2 1 4 2 1 6 ND 2 1 4 2 1 6 ND 2 1 4 2 1 6 ND 2 1 1 2 ND 2 1 1 3 ND 2 1 1 3 ND 2 1 8
Temps de travail - IND 2.2.0 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par categorie hiérarchique - IND 2.2.1 - Modalites d'organisation du temps de travail - IND 2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail - IND 2.2.3 - Compte épargne-temps	ND, 2, 1.6 ND, 2, 2, 7, ND, 2, 2, 1, 2, 2, 3 ND, 2, 2, 1, 2, 2, 3 ND, 2, 2, 1, 2, 2, 3
- IND 2.2.4 - Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours	ND 2 2 4

1/2 Sommaire

 IND 2.2.5 - Charte du temps IND 2.2.8 - Nombre d'heures supplementaires et complementaires realisées et rémunérées en 2022, par sexe, filière et cadre d'emplois IND 2.2.9 - Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni a récupération en 2022 	,ΝΔ 2.2,8 (<u>ND 2.2,8</u> (<u>ND 2.2,9</u>
Temps partiel - IND 2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984	ND 2.3 ≥
- IND 2.3.2 - Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunerés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe - IND 2.3.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	ND 2.3 a
 IND 2.3.4 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2022 par filière: cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe IND 2.3.5 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autonsation par catégorie et sexe IND 2.3.6 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur conge de maternité 	ND 2 3 4 (ND 2 3 6
d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant	NDZás
Télétravail - IND 2.4 1 - Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcès et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière - IND 2.4.2 - Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail	ND 2.4.1

F.	REMI	INFRA	TIONS

Rémunérations - IND 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022 - IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022 - IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022 - IND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat	ND 3 1 1-3 3 7 #43 4 7 5 4 3 ND 3 1 1-3 3 7 #43 4 1 3 4 3 ND 3 1 1-3 2 7 #43 4 1 5 4 3
 IND 3 4 0 - Ecart de rémunération hommes-femmes IND 3 4 0.1 - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2022 	ND ± 4.5 ND ∃ 4.5 1
Indemnisation chômage - IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires - IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels - IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire	IND 3.1.1-3.4.1 91.9.4.1-9.4.9 IND 3.1.1-3.3.1.91.3.4.1.3.4.1 IND 3.1.1-3.3.1.91.3.4.1-3.4.0
Dépenses de fonctionnement IND 3.4.7. Dépenses de fonctionnement de la collectivité et depenses de personnel	IND 3.4.7

IND 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel

enses de personnei weelaar i

- IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2022 - IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2022 - IND 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux IND 4.1.7 - Existence d'un plan de prévention des naques IND 4.1.7 - Existence d'un registre de santé et sécurité IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie IND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux IND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause u qu'il soit victime.	
Risques professionnels et mesures en matière de sécurité - IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention - IND 4.1.2 - Actions lièes à la prévention dans l'année 2022 - IND 4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent - IND 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels - IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux - IND 4.1.6 - Existence de démarche de prévention des risques	IND 4.1.1-4.1.2 IND 4.1.1-4.1.2 IND 4.1.3 IND 4.1.4-4.1.7 IND 4.1.4-4.1.7 IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie	IND 4.2.5 IND 4.2.6
Protection fonctionnelle - IND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime	:ND 4.2.7
Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents - IND 4.2.1 - Accidents du travail reconnus dans l'année 2022 et jours d'arrêts de travail liés aux accidents survenus en 2022 ou avant	iND 4 2.1

Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents	
- IND 4.2.1 - Accidents du travail reconnus dans l'année 2022, et jours d'arrêts de travail liés aux accidents survenus en 2022 ou avant	<u>IND 4-2.1</u>
- IND 4.2.2 - Maladies professionnelles reconnues en 2022 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues	IND 4.2.2

E mploi

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent 1.1.1 rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

dunta i , luo edunta la ficació di les igents tra dires et stagran es pullapar an amplica permanent le mangres pull 17,12,3822.

Te mangra, inperiorite i grans l'acceptar l'emply testata les permetas premes a mangres, considerar sodres d'empron et elle premese permetas per

			Tous emplois			Tous e	mplois		Dont	5PV*
Grades			Temps nor	complet		:			:	
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	travail hebd	omadaire	Sous-	Uammaa	Fa	Total		F
FILIERES	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Sous- Total	Hommes	remmes		Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE		907777788			77.E4E8E9E9		THE PARTIES.		7/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 / 1/4 /	7,000 A 1741 Sec
Administrateur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrateur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ADMINISTRATEURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0.	W/W/2007
attaché hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	landar di mada miningan mani i
Directeur territorial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attaché principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attaché	1	0	0	0	0	0	1	1	0	######################################
Attaché stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
NTTACHES	1	0	0	0	0	0	1	1	0	1971 1970 1975
Secrétaire de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- contra de la contra del
ECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0.	Parinteri errikarasiretiko ida
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
lédacteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
édacteur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	***************************************
REDACTEURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	in the control of the
djoint administratif principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
djoint administratif principal de 2ème classe agiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
djoint administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
djoint administratif stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	***************************************
DJOINTS ADMINISTRATIFS	1	0	0	0	0	1	0	1	0	
ILIERE ADMINISTRATIVE	2	0	0	0	0	1	1	2	n	

1/7

RSU 2022

		Tous emplois				Tous e	Sent S	Som Seat	
Grades		<u>.</u>	Temps nor				e design		
Cadres d'emplois	Temps complet		travail hebd		Sous-	Hommes	Femmes Total	Hommes	Fammes
FILIERES	complet .	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Total				
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieur général	0	0	0	0	0	Open and a comment	and the second of the second and the	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	0	April 1 militari	and a contract of the contract	0	0
Ingénieur en chef	0	0	0	0	0	Á	Committee of the commit	0 0	0
Ingénieur en chef stagiaire INGENIEURS EN CHEF	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	·	garana and a same and a same property of the same and a	0	
Ingénieur hors classe	0	0	0	0	0	fa	for an engineer and a sure of a factor of a few parts of the form) 0	0
Ingénieur principal	0	0	0	0	0			0	0
Ingénieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS	0	Tanàna mandra dia mandra dia kaominina dia kaominina dia kaominina dia kaominina dia kaominina dia kaominina d	ki inamina da di manani	0	0	ومودوات والمساوعة فأستاه والمستوس والمداو ويونوه فأفوأ	Santanan arang	0	<u></u>
Technicien principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	April - Landing		0	0
Technicien principal de 2ème classe	0	0	0	0	0			0	0
Technicien principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien stagiaire	0	0	0	0	0		granda and a same a same and a same a same and a same a same and a same a same a same a	0	0
TECHNICIENS	0	0	0	0	0	La arrection and a second account to the sec	L	0	0
Agent de maîtrise principal	0	0	0	0	0	de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la comp	and the contract of the contra	0	
Agent de maîtrise	0	0	0	0	0	grand and the second	grania a compressione de la comp	o o	0
Agent de maîtrise stagiaire AGENTS DE MAITRISE	0	0		0	0	·	garana aran aran aran aran aran ing kalabahahahahahahahahahahahahahahahahahah) 0	0
			kaning ing bandan samura pa				i i i i i i i i i i i i i i i i i i i		hadra tomando em tombrono en
Adjoint technique principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
						: }	TERRES		
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
Adjoint technique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
ADJOINTS TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	o	0
Adjoint technique principal des établissements	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
d'enseignement de 2ème classe				J]			
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique des établissements									
d'enseignement Adjoint technique des établissements	0	0	0	0	0			0	0
d'enseignement stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	D 0	0
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
D'ENSEIGNEMENT FILIERE TECHNIQUE	0		0	0	0	0	0 1	0 0	0
recre recurrence			•						
FILIERE CULTURELLE				Vienning.	San Carre	WARENS			Barra Salah
Conservateur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
Conservateur	0			0	0	•		0 0	0
Conservateur stagiaire	0	Lanca a prima a construction and a construction of the standard	Company of the Part of the Company o	0	retained was included	San transfer		0 0	0
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0	Retained to the control of the control	kan ni wani wa shi na mbaka ka ji	0	make in the state of the state of	afficient and a second of the constraint of	Bullium and the second of the	0 0	0
Conservateur en chef Conservateur	0			0	0	ag	·····	0 0	0
Conservateur stagiaire	0		and the second	0	tion to a series to be a received and the	K	and the second s	0 0	0
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0		Anna anno anno anno anno anno anno anno	0	موجا مسروحه معارات مرجو مصارع	ngarana arang menangkan bang menangkan berangkan	and the second s	0	
Attaché principal de conservation du	0	0	0	0	0	0	0	о о	0
patrimoine		p				į		in the second	
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES DE CONSERVATION DU	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
PATRIMOINE									MARKANNA .
Bibliothécaire principal	0			0	reason and an anomaly research	al a ar ra ra ara ar ar ar ar ar ar ar ar a	and the second s	0 0	0
Bibliothécaire Bibliothécaire stagiaire	0	and the second of the second of the second		0		Separation of the second	and the second of the second o	0 0	0
BIBLIOTHECAIRES	0	gant and a contract of the contract of	gaza escala a caracteristica de la caracteristica d	0			ar a commence and a commence of the commence o	0 0	
Directeur d'établissement d'enseignement	la richardo de encolario anteriorente	Baragala da spasa di papa a la fasa apara a san	for and an adapted and a finite section of the second and a finite section of the second and a finite seco	Samuel grammade de barrar residence					
artistique de 1ère catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie stagiaire	0	0	0	0	O	0	0	0 0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	0			0	q	0	O	0 0	0

		Tous emplois			Tous emplois			Dant SPV*		
Grades	_		Temps nor							
Cadres d'emplois	Temps		travail hebd		Sous-	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à - DE 28 H	28 H	Total					
		17 H 30	- DE 28 H	ou plus		ļ				
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	o	
Professeur d'enseignement artistique hors										
classe	0	0	0 :	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	O	0	0	O
Assistant de conservation principal de 1ère	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<u>0</u>
classe Assistant de conservation principal de 2ème							<u></u>			
classe Assistant de conservation principal de 2ème	0	0	0.	0	0	0	0	0	0;	0
classe stagiaire	. 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1ère classe Assistant d'enseignement artistique principal de	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2ème classe Assistant d'enseignement artistique principal de										
2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de										
2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	0	0	0	o	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	0	O	0	o	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE										
Conseiller principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller Conseiller stagiaire	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS DES APS	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	0 0
Educateur principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur stagiaire EDUCATEURS DES APS	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0	0 0	0 0
Opérateur principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié	0	0	0.	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur OPERATEURS DES APS	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE						7867 57 55767		70-20-00		7/4 (VIII VIII VIII VIII VIII VIII VIII VI
Conseiller hors classe socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller supérieur socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0:	0
Conseiller socio-éducatif Conseiller socio-éducatif stagiaire	0	0 0	0	0	0	0	0 / 0 /	0	0	0
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	U 0	0 0	0	//	0 0	0	0	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	o	0	0	0
stagiaire ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	.0	0	0	- 0	0	0	0	0
a managanta ang ang ang ang ang ang ang ang ang an			ن فیکرند نیستنسیند. زناند	لللكا واستنسانيا						

		1	ous emplois			Tous e	mplois		Dont S	Py'
Grades	<u>.</u>	Towns do	Temps non					Total		
Cadres d'emplois FILIERES	Temps complet	moins de	travail hebdo 17 H 30 à	28 H	Sous- Total	Hommes	Femmes	iotai	Hommes	Femmes
		17 H 30	- DE 28 H	ou plus	iotai					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
stagiaire EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0.	· v. v. · v. · · · · · · · · · · · · · ·
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
principal										
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2ème classe des										
écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
écoles maternelles stagiaire ASEM	0	. 0	9.33 0	0	0	. 0	0	0	0	
Agent social principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Agent social stagiaire	0 1	0 0	0 0	0 0	0	Ļ	0 1	0	0 0	0 0
AGENTS SOCIALE FILIERE SOCIALE	1	0	0	0	0			1	0	0
						i e				
FILIERE MEDICO-SOCIALE							0			
Médecin hors classe Médecin de 1ère classe	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Médecin de 2ème classe	0.	Ō	0	0	0	per conservation of the co	0	0	0	0
Médecin de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	factoria e la companya de la company	0	0	0	0
MEDECINS Procedure here classes	0 0	0	0	0 0	0	Japan kanganakan dan kanan dahar banar dan ban	0 0	0	0 0	0
Psychologue hors classe Psychologue de classe normale	0	0	0	0	0	4 0,,	0	0	0	0
Psycholoque de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PSYCHOLOGUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme hors classe	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Sage-femme de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme de classe normale stagiaire	0	0		0	0		0	0	0	0
SAGES-FEMMES	0	0	Limital	0	0 0		0	0	0 0	0 0
Cadre supérieur de santé Cadré de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	i		0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0			0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	ing a construer was a construer or a construer and the	0	0	dan meneral and a second and a	Bergap, reger personal access on a visual access and	0	0	0
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0 0	0 0	0	0 0	0	of the last section of the last section is a section of the last s	fallen halimatar van dit in a samel	0	0	0
Puéricultrice-cadre supérieur de santé Puéricultrice-cadre de santé	0	0	\$1.00 mm and 1.00	0	0	<u> </u>	ş	0	0	0
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0	Samuel and the same of	0	0	Antonio de la constanció de la constanción de la	principles in the second	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	ģ	0	0	<u> </u>		0	0	0
Puéricultrice de classe normale PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août	0	0	0	0		nem essentiale	Executive section		Service Constitution	Terrest Constitution
1992 modifié) *	0	0	0	0	0			0	0	0
Puéricultrice hors classe	0	0		0		·		and the second second	0	0
Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale	0	0		0				0	0	0
having account or contract and	0	0		0	0	1		0	0	0
Puéricultrice de classe normale stagiaire	U	U	U		U	U		.		
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE INFIRMIERS,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO- TECHNIQUES	U	U	J	Ů	U			,	· ·	
Infirmier en soins généraux hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
infirmier en soins généraux de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale			**************************************				-			
stagiaire	0	0	Same was to the same of the same	0				0	0.	0
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

			Tous emploi:			Tous e	mplois	.45/47/36	Dont	SPV1
Grades Cadres d'emplois	Temps	Temps de	Temps no travail hebo	n complet	Distriction	vice of the second		Total		
FILIERES	complet		17 H 30 à	28 H	Sous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Fammes
Infirmier de classe supérieure	,	17 H 30	- DE 28 H	ou plus						
Infirmier de classe normale	0	0	0		0 0	ļ	0	0 0	0	0
INFIRMIERS	0	0	/ 0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aíde-soignant de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIDE-SOIGNANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE SOINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	486000000000000000000000000000000000000	250121211111111111111111111111111111111	Maryana Maryana			(a) 512 ±67.800	Vietevi ileanie			
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et							tanakan kalenda kalenda da d			
orthophoniste hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	О	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	0	0	0	0	0	0.	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	0	0	0	o	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
normale stagiaire BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	o	0
Technicien paramédical de classe supérieure	0	0	0	0	0	<u> </u>	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale				<u></u>)
Stagiaire TECHNICIENS PARAMETICALIY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIENS PARAMEDICAUX FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		100000000000000000000000000000000000000		277.3	94.070.00007					
Directeur principal de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale Directeur de police municipale stagiaire	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	0 0

		Ţ	ous emplois			Tous e	mplois		Dent	52V1
Grades	_ :		Temps non					Total		
Cadres d'emplois FILIERES	Temps complet	moins de	travail hebdo	28 H	Sous- Total	Hommes	Femmes	Iotai	Hommes	Femmes
Chef de service de police municipale principal		17 H 30	- DE 28 H	ou plus			0	0		0
de 1ère classe	0	0	0	0		0	U	U		
Chef de service de police municipale principal	0	0	0	0		0 0	0	0	0	0
de 2ème classe Chef de service de police municipale	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale stagiaire	0	0	0	0		0 0	0	0	0	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0) 0	0	0	0	
Chef de police municipale	0	0	0	0		0	francisco de la companya de la comp	0	0	0
Brigadier-chef principal	0	0	0	0		0 0	and the second second	0	0	0
Gardien-brigadier	0	0	0	0		0 0	era a la la la la caracteria de la compansión	0 0	0	0
Gardien-brigadier stagiaire AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	0 0	0	0 0	0 0	and the second second	0 0	process and a second of the contract of the co	0	0	. 0
Garde-champêtre chef principal	0	0	0	0	andreasin and and a	0 0	Angelen et der er en la comme	0	0	0
Garde-champêtre chef	0	0	0	0	and a second	0 0		0	0	0
Garde-champêtre chef stagiaire	0	0	0	0	محابها سيماده مشامتان	0 0	\$4.5.1.5.1.2.1.4.1.1.1.1.1.2.1.1.2.1.1.1.1.1.1.1		0 0	0 0
GARDES-CHAMPÊTRES	0	0	0	0		0 0	de contraction de la contracti		0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	U	•	•				•	•		
FILIERE INCENDIE SECOURS				1 1 1 1		<u> </u>	11111	Vistada (i.e.	(A. 125 per section 2)	Hinasana .
Contrôleur général	0	0	0	0	and the second lateral contract of the second lateral contract	0 0 0 0	and the second of the second contractions	discourant and a second		0
Colonel hors classe Colonel	0	0	0	0		o 0	grand and a second	*******************		0
Colonel stagiaire	0	0	0	0		0 0	0			0
CONTRÔLEURS, COLONELS	0	0	0	0		0 0	Lagrania de la compressión de comercia de la compressión de la com	Lineanie	francisco de la companya de la compa	0
Lieutenant-colonel Commandant	0	0	0	0	incoming in the section of	0 0 0 0	g	delected in the second	**************************************	0
Capitaine	0	0	0	0	and a contract of the contract	0 0		fairer iver months and		0
Capitaine stagiaire	0	0	0	0		0 0	. 0	0	0	0
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-	0	0	0	0		0 0	0	0	0	0
COLONELS Médecin et pharmacien de classe										
exceptionnelle	0	0	0	0		0 0	0	0		
Médecin et pharmacien hors classe	0	0	0	0		0 0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale	0	0	0	0		0 0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale	0	0	0	0		o o	0	0	0	0
stagiaire	y ,					(A)	<u> </u>			ga., ,
MEDECINS, PHARMACIENS	0 0	Acceptance of the second	والمستحددة والمتاريخ والمتاريخ والمدورة	0 0		0 0	Accessors of the second	. Grana para da	filmi, imaki mbalana wakamwa	C
Lieutenant hors classe Lieutenant de 1ère classe	0			0		o 0	all and the second second second	والمعمدال والمعامد والمعاروب والإوروال	for the contract of the contra	Appropriate Commence of the Co
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	0	terra a como e a como e a como e como	in a contract of the contract	0		o 0	and the second second second second	مسمعوا فالمراج والمراج والمراجع والمراع	da a como en	
Lieutenant de 2ème classe	0	£	å	0		0 0	agent and the state of the stat			C
Lieutenant de 2ème classe stagiaire LIEUTENANTS	0 0	Quality and a second register to the contract of the second secon	BANK TANK TO STANK TO STANK TO STANK THE PROPERTY.	0 0		0 0 0 0	argam a casa sa as a sa a sa casa sa c		Agriculture	Landard Strategic Company
Cadre supérieur de santé	0	Listen in the contract of	in the second second	0		0 0	Anna in individuo or in out of	وحياه والمحارب والمراجع والمتراجع والمتراج والمتراجع والمتراجع والمتراجع والمتراجع والمتراجع والمتراجع والمتراجع والمتراجع والمتراج والمتراجع والمتراجع والمتراجع والمتراج والمتراجع والمتراج والمتراج والمتراج والم والمتراج والمتراج والمتراج والمتراج والم وا	Andrew Commence	historia interior de la companya de
Cadre de santé de 1ère classe	0	April 1 Comment of the Comment	fantini e e e e e e e e e e e e e e e e e e	0		o 0	alana manana manana meneraka		\$	April 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 - 100 -
Cadre de santé de 2ème classe	0	garanteen ten et terre terrenteen	<u> </u>	0		0 0				
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS	0	Free Views revision in	Transport Contract	0		0 0	decensions.			La servicio de la companyone de la compa
PROFESSIONNELS	0	0	0	0		0 0			<u> </u>	
Infirmier hors classe	0	Marian Caranter Caranter Control of the Control of	in a second contract of the second contract o	0		0 0	padigo agai ana arang tahun an arang tahun ba	. Carrie and a service of the con-		<u> </u>
Infirmier de classe supérieure	0		Aurilian de la companya de la compa	0		0 0			<u> </u>	ga . , . , . , . , . , ,
Infirmier de classe normale Infirmier de classe normale stagiaire	. 0	Anna an arangan and a same week	against the area of the section of the section	0		0 0		وتسوسوسين سينسدو وسيوود		g
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS	0	10 10 10 10 VS (SEE)	harrana ana ana	0		0 0	Acres (SAME)	Territoria.	Para sara da Sagrafia	
PROFESSIONNELS										
Adjudant Sergent	0	.g.,,	iliani i marka marka marka marka j	0		0 0	andre and the contract of the contract of		d	g.,
Sergent Sergent stagiaire	0	nge	·	0		0 0				djenog 1 1 m. 1 1 m. 1 m. 1 m. 1 m. 1 m. 1 m.
SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS	0		languaga ang l	0		0 0) C) C	0	(
PROFESSIONNELS	0			0	.,,,	0 (
Caporal Caporal	0	decree and a second recommendation	- jan 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,	0		0 0				deservation of the contract of
Caporal stagiaire	0	description of the second	daning a commercial commercial contraction of the c	0		0 0	endper of a constant of the) 0	0	
Sapeur	. 0	Anna and a second	den	0		0 (المحالة والمتنافظة والمتنافظة والمتالية والمتا	nga,	manana and an analysis and a second second
Sapeur stagiaire	0	0	0	0		0 () C) (0	Land of the lower
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0		0 () () (0	(
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0		0 () () (. 0	
FILIERE ANIMATION					Session.					
Animateur principal de 1ère classe	0	. 0	0	0		0 () (ingeneral en	egen
Animateur principal de 2ème classe	0	0	0	0		0 () () (0	(
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0		0 () () (0	· (
						dala Maria			14	

		T	ous emplois			Tous e	mplois		Dont :	PU.*
Grades			Temps nor	complet						
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	travail hebd	omadaire	40.00		_	Total		
FILIERES	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Sous- Total	Hommes	Femmes		Hammes	Femmes
Animateur	0	0	0	0	, and and the	0 0	0	0	0	0
Animateur stagiaire	0	0	0	0		0 0	0	0	0	0
ANIMATEURS	0	0	0	0	A111 (1117)	0 0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0.	0	0	0		0 0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	0	0	0		0 1	. 0	1	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0		0 0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	0	0	0	0	and the second	0 0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation stagiaire	0	0	0	0		0 0	0	0	0.	0
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	1	0	0	0		0 1	0	1	0	0
FILIERE ANIMATION	1	0	0	0		0 1	0	1	0	0

Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré E mpla 1.1.4 (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Filières	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	3,00	6,73
Catégorie A	0,50	1,67
g	0,50	1,07
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	2,50	5,06
FILIERE TECHNIQUE	0,33	2,57
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,33	2,57
FILIERE CULTURELLE	Company of the Compan	0,000 interpretation of the contract of the co
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	8,13
Catégorie A	0,00	0,13
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	8,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	2,50	0,50
Catégorie B	0,50	0,50
Catégorie C	2,00	0,00

Effectifs des ayents contractuels occupant un emplot permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

Finding of full companies are not companies on proportional companies.

Withdrafter englishments of contract a closer		6 14 14 14 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	100 ALL 100 -	Control or Steel of the	London of entiplication	Specific.											i
					Ivp	Type de contrat											
					CDD Type de recretement Ottodinger i Till 1554 de 24 resye	CDD Rement Stronggue 2621 on:					lass empion	É	Aldentahadi	ä	Ė		
	Article L332-13	Article 1332- 14	Article 1332-13 Article 1332- Article 1332-8,1	Article L332- 8,2°	Article L332-8,3° Ar	Article L332-8,4°	Article L332-8, 5*	Article 1332-8,6°			exerçanta	73	dans is collections			\$	÷
		at at the	Pas da cadea	Les besoins des	160	Tous les emplois pour les communes	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou etablissements	Communes de moins de 2000 hab, et groupements de communes de moins de, 10 000 hab, dont la	Autres contractuels (articles 38,	CDI Total							
CADRE D'EMPLOIS	Remplaçants	un poste vacant	d'emplois	nature des fonctions le justifient	habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants		mentonnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	creation ou la suppression dépend de la décision il une autorité qui s'impose à la collectivite	47,136)		Temps complet co	non 3 ans complet 3 ans	oue units de la morris et la morris de 6 plus et la	1 Hommes Fernines	Hommes fer	samuaj	
FILIERE ADMINISTRATIVE																	
Administrateurs	0		0	0	0	0	0		and the second second second second		0	0		.0 0		io.	
Secrétaires de maine				, 0	9 0	. 0					7 0	o ' o				0	
Rédacteurs Adioints administratifs	0	0 0	0	0 0	0 0	0	0 0	0.0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	φ' 6	0 0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0			0	0	0	0				. 2	o		0) 	
FILIERE TECHNIQUE					0	c	Commence of the commence of th	And the second s			•				4	Control of the Contro	
frigeneurs	0			0	0				0	0	0	0 0	0 0		0	o '6	0 0
Techniciens		0 0	0	0 0	0 0	0	0				0 0	0		0		0	
Adjoints techniques					o o	0	0				0:0	Ф		o . o		0 0	
Adjoints techniques des établissements		0	. 0	. 0	. 0	. 0								c			
d'enseignement	c				. •	. •								> (
FILERE CUITURELLE	3			5	2	3	9				5	5		0 0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0 0	0 0	0	0	0 0
Conservateurs des bibliotheques	a .			٥	0	0	0				0	0		0	0	· o	
Attachés de conservation du patrimoine	Q			Φ	0	0	0		0		0	.0	0 0	0	0	á	0 0
Bibliothècaires Dicartaurs d'établiccamants	Q.			0	0	0	0		0		0	Ö,	0 0	0	0	0	0 0
d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	.0	0 0	0 0 0	Q	0	0 0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0 0	0	0	0 0
Assistants de conservation du patrimoine et	0	0	. 0	0	0	0	0		0	0	c	, .c	c		<	c	9
des bibliotheques Assistants d'enseignement artistique	0		0	0	0	.0	.0				0	0					
du patrimoine				0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0 0	0 0	0		
FILERE CULTURELLE	0	•		o	0	0	0				0	0		0	•		0 0
Conseillers des APS	0			0	0	0	0				0	0	The state of the s	0	0		0 0
Educateurs des APS Onersteurs des ABS	0.0	co c	0	0 0	0 0	0	olo	0 0	0 0	0 0	0.0	0	0 0	0 0	0	0 0	
FILIERE SPORTIVE	0			0	. 0	0	•				. a			0	•	0	
FRLIERE SOCIALE												Naparant Rassagan		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH			
Consellers socio-educatifs Assistants como educatifs	0 0	0 -	0 0	0 0	0	0 0	0	0.0		0	o -	0 0	0 0	0 0	a ·	oʻ+	
Educateurs de Jeunes enfants				Q.	0	0	0		0		• 0	° 0			0 0	7 0	0 0
Monteurs-éducateurs et intervenants fomilions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	. 0	0 0	0 0 0	0	0	
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	C	C	C	C	C	0		· d	0	c		c		c	c	5
(ASEM)				· c							o 0	o ' c		o (5 6		
	0	» «		S 69	0	o a	•	9	0	0 0	•	0	1 0	0 0 0	o c	0	0 0
CO-SOCIALE				c	c		c		٠)		
iviedetins Psychologues				0	0	0	0	0	0.0	0 0	n c	o o	1 0	0 0	0	ວິ≓	0 0
Sages-ferrines	0			0	0	0	0		0		0	0		0	0	0	
Cadres de sante paramedicaux Puentultrices cadres de sante		0	0	0	0	D 0	o ' o			o c	0 0	o 'c		0 0	0 0	0 0	
Puencultrices*	0			0	0	0	0		0		0	. 0		0	0	o 0	
Cadres de sante infirmers, rééducateurs et	O	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0 0	0	Q	9
designation in equipment of the control of the cont	c			c	•	ć	· ·		-		¢						
infirmers en soms generaux Infirmers	0			0	0	0	o 'o	o	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	a c	0 0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	°C °	.0	0		0	0			0	: 0	

Article 1332-1-3 Article 1332-4, Article 133	Artice 1332-6.4" Toos les emplos Li Chouse de communes Li Chouse de Communes de Communes de POOD Pablitants D D D D D D D D D D D D D D D D D D D	Article 1332.8,5* Article 1332.8,5* Temps non complet des Communes de mouns de autres collectivores 2000 hab en groupements territories au 10 000 hab dont la mentionine a l'article 2, creation ou la suppression l'orsque la quotité de dépend de La devand de La dev	Autres contractuels.	exercant a	dans ta collectione			
S Remplayanth Pas de cadra P	Toos les emplos pour les communes en concelles naues de la fusion de communes de mons de 2 000 habitents 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		Autres contractuels.					
Integrated to the control of the con			(articles 38, CD) Total 388s, 47,136)	Temps roon complet complet	Mouns de de 3 ans at 3 ans mous de 6 plus ans	Hommes feames	Hommes Femmes :	
			0			0	0	0 0
The appeales, 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	0	0 0 0 0	0 1		0 0 0	0 4	0 0
The appendix to the appendix t	0 0							
The appeals by the ap	0 0	0	0 0 0	0	0 0	0 0 0	0 0	0
Three appeals as the classe of	0							
Amore classes 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0							,
Annacients Interpretation Interpretation S. S. O.		0	0 0 0	0	0	0 0	0	0
amaccens 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0								
Alexandric ball (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	0 0	0	0 0 0 0	0 0	0 0	0 0 0	0 0	0 0
S. S. D.	0 0	0		0 0 0	0 0	0 0 0	0 0	0 0
S. S. O.								
Exercise to the content of the conte	0 0	0	0 0	0 0		0		
S cutenants.	0 0	0	0					
S cuteriority.	0		0 0	0		ວ່	o ' o	
S	0 0	0	0	0 0	0 6	0 6	0 0	0
Atenantic	5		•			>		
b) theurtenants: 0	0 0	0	0 0 0	0 0	0 0	0 0 0	0 0	0 0
	0		0 0	0	0	0 0	0	0
		3 "1						
	0	D ·	0 0			-	o :	0 0
	0 0	3 - (5 6	n o	P 0	0 0	o 's	0 0
	0	э [:] (0 0			o (
	o`(a ' (0	0 0	D 0		0 0	
	o .	a: «	o (o : c		
	0 0	G		9 0		0		
Animateurs 0 0 0 0 0 0 0	0 0	0	0 0	0 0	0 0		0 0	0 0
Adjoints d'animation 0 0 0 0 0 0 0	0 0	0	0 0			0		
BLEEFE ANIMATION	0	0	0 0 0	0	0 0	0 0	0 0	0

E mplai

1.2.4 Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie et par sexe

	Hommes	Femmes
Filières	1.2.4(1)	1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	######################################	2 ,0 0
Catégorie A	1,17	2,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE	1,78	\$5599999999999999999999999999999999999
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	1,78	0,00
FILIERE CULTURELLE	0,00	\$45,465,4653456644564565456456666666769 0,0 0
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	1,86
Catégorie A	0,00	1,86
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	1,74
Catégorie A	0,00	1,74
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
ILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
ILIERE ANIMATION	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
OTAL	2,95	5,60

E mplai 1.2.5

de l'année	
CDI conclus au cours a	
de CDI conclus	
de CD	
Nombre	

Non

Avez-vous conclu un ou plusieurs contrats à durée indéterminé au cours de l'année ?

					י מונכמבוווניות חיברו חוביווניוו			
	Article 1332-8,1	Article L332- 8,2°	Article L332-8,3°	Article L332-8,4°	Article L332-8, 5°	Article L332-8,6°		
	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Cas particuliers	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateurs							Andreas evely substituted to be a service of the se	
Attachés								
Secrétaires de mairie								
Rédacteurs								
Adjoints administratifs								
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0		0	
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieurs en chef						odnika je verstičnim konstravjana prijava pravadajaviva koprincajaka va pravija postoje (stravijavansk)	, Kalincustamora) masarta ilives (prins, valadari seces que sa apla	
Ingénieurs								
Techniciens								
Agents de maîtrise								
Adjoints techniques								
Adjoints techniques des établissements								
d'enseignement								

FILIERE CULTURELLE	
Conservateurs du patrimoine	
Conservateurs des bibliothèques	
Attachés de conservation du patrimoine	
Bibliothécaires	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	
Professeurs d'enseignement artistique	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistants d'enseignement artistique	
Adjoints territoriaux du patrimoine	
FILIERE CULTURELLE	
FILIERE SPORTIVE	
Conseillers des APS	
Educateurs des APS	
Opérateurs des APS	
FILIERE SPORTIVE	
FILIERE SOCIALE	
Conseillers socio-éducatifs	
Assistants socio-éducatifs	
Educateurs de jeunes enfants	
Moniteurs-éducateurs et intervenants	
Agents spécialisés des écoles maternelles	
(ASEM)	
Agents sociaux	
PILIERESOCIALE	

Médecins Psychologues Sages-femmes Cadres de santé paramédicaux Puéricultrices cadres de santé		0
é paramédicaux adres de santé		The state of the s
é paramédicaux adres de santé		0
		0
Puéricultrices cadres de santé Puéricultrices*		
Puéricultrices*		
		0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et		c
assistants médico-techniques		D
Infirmiers en soins généraux		0
Infirmiers		
Aides-soignants		
Auxiliaires de puériculture		0
Auxiliaires de soins		0
FILIERE MEDICO-SOCIALE 0	0 0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
Masseurs-kinésithérapeutes,		proved revenue of the terror of the terror of the terror of the revenue of the terror
psychomotriciens et orthophonistes		
Pédicures-podologues, ergothérapeutes,		
orthoptistes et manipulateurs		
d'électroradiologie médicale		
Biologistes, vetėrinaires, pharmaciens		
Techniciens paramédicaux		0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0 0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Directeur de police municipale		
Chefs de service de police municipale		0
Agents de police municipale		0
Gardes-champêtres		0
GILEBE DOLICE MUNICIPALE	C	0

Controleurs, coloners	
Capitaines, commandants, lieutenants-	
colonels	
Médecins, pharmaciens	
Lieutenants	
Cadres de santé	
Infirmiers	
Sous-officiers	
Sapeurs et caporaux	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	
FILIERE ANIMATION	
Animateurs	
Adjoints d'animation	
FILIERE ANIMATION	

Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectit physique et en ETPR, selon le sexe

E mploi

Chainp. Jes tableaux qui suivent concernent les agents contractuels sur un emplor non permanent ayant éte rémméres au moins un jour durant l'annee 2022. Tableau 1.3.1.a - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

	37.1		7,	Effectifs ayar	Effectifs ayant été rémunérés au moins	és au moins
	an	Enectirs remuneres au 31 décembre 2022	es 022	un jour entre d	un jour entre le 1er janvier 2022 et le 3: décembre 2022	2022 et le 31
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	- F
	1.3.1(1)	1.3.1(2)	-0.ca	1.3.1(3)	1.3.1(4)	lotal
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	O	0
Contractuels recrutes sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un	٢	C	\ \frac{1}{2}		Č	•
accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	-)	4 1	Ť.	Ö	- ////////////////////////////////////
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	0	0	0	0	0	0
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement	C	C	C	C	c	C
par les CDG)))	5	· ·	D	
Apprentis	0	0	0	0	0	0
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul	C	C	C	C	Ç	C
des emplois))	O)))
Vacataires (hors jury de concours)	0	0	0	0	0	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	0	0	0
					2000年の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の	

000

004

004

000

0 0 4

TOTAL

Tableau 1310 - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

	Nombre de c permanent e Rémun	Nombre de contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2022	emploi non emps Plein 2022
	Hommes	Femmes	10+01
	1.3.1b(1)	1.3.1b(2)	0.0
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	00'0	00'0	00'0
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	00'0	00'0	00'0
Assistants maternels	00'0	00'0	00'0
Assistants familiaux	00'0	00'0	00'0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	00'0	00'0	00'0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 januier 1984)	08'0	00'0	08'0
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	00'0	00'0	00'0
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner <u>uniquement</u>	000	000	000
par les CDG) Apprentis	00'0		00'0
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul	00'0	00'0	00'0
des emplois			The second section of the second seco
Vacataires (hors jury de concours)	00'0	00'0	00'0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	00'0	00'0	00'0
TOTAL	08'0	00'0	08'0

	Charip personnes de digit public on prive qui sont dans le cadre d'ane mission temporane et qui sont mises a disposition par les CDG ou intermiente presentes au mone un diacaet France, 2027
Chaine evenimes de droit public ou mixe an sont dans le cadle el ane mission femionalne el am sont mixes a disposi	

	The second contract of			•
	Effectifs présents au 31 décembre 2022	orésents mbre 2022	Effectifs press un jour entre le et le 31 déc	Effectifs presents au moins un jour entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)	Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			Antidas Natiotisferes in polarizar varvant variantiin mandiavojus valkas kyvyjestyvystys (k. p.) Askalajovisti Antidas Natiotisferes in polarizar varvant varvantiin mandiavojus valkas kyvyjesty varvantiin k. p.). Askalajovistii	Books Schoolspiech in den einterfestunken betrom der mit Versteren mit sind besonder mit den besonder mit den besonder.
FILIERE TECHNIQUE		V 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10		
FILIERE CULTUREILE		Notice of the first transfer of the first tr		
FILIERE SPORTIVE				
FILIERE SOCIALE				
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	And the state of t			
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		The result of the control of the con		
FILIERE ANIMATION		Management of the control of the con		
Personnels employés dans le cadre du recours au service				
des entreprises (intérim)		The control of the co		And the second s

RSU 2022

1.4.0

mplai

Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2022

Champ Tes tableaus qui suivent con ernent les fonctionnaires titulaires et les contractaels occupant un emploi permanent on un emploi non permanent, presents an 31,422.022.

Sexe Age* 14.0 (13) permanent makes de 2n are 14.0 (13) 14.0 (23) 14.0 (3) makes de 2n are 1.0 (14) 1.4 (13) 14.0 (3) makes de 2n are 2.3 2 a are 0 0 14.0 (3) makes de 2n are 1.0 (14) 0 0 0 non de 4 ares 0 0 0 0 sa 59 ares el plus 0 0 0 0 con se plus 0 0 0 0			Titulairee of etagiairee		
Age* 1.4.0 (1) 1.4.0 (2) mains de 2a aus 0 0 20 à 24 aus 0 0 20 à 24 aus 0 0 30 à 34 aus 0 0 45 à 49 aus 0 0 45 à 49 aus 0 0 60 à 64 aus 0 0 707AL 2 1 10 à 5 aus 0 0				permanent	permanent
molits de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 31 à 34 ans 0 45 à 4 ans 0 45 à 4 ans 1 50 à 54 ans 0 50 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 707AL 2 1 2 2 à 3 ans 0 2 à 5 ans 0 4 à 5 4 ans 0 65 ans et plus 0 7 d 3 4 ans 0 8 d 3 ans 0 9 d 3 4 ans <	Sexe	Age*	1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)
2.0. 2.4 ans 0 3.5. 2.9 ans 0 3.0. 3.4 ans 0 4.0. 4.4 ans 0 4.0. 4.4 ans 0 4.0. 4.4 ans 0 5.5. 5.3 ans 0 6.5 ans et plus 0 6.5 ans et plus 0 7.07 AL 0 moins de 20 ans 0 2.3. 2.9 ans 0 4.3. 49 ans 0 6.5 ans et plus 0 6.3 4.4 ans 0 8.3 3.9 ans 0 6.4 4.4 ans 0 8.5 3.5 ans 0 6.5 ans et plus 0 6.0 4.4 ans 0 <t< td=""><td></td><td>moins de 20 ans</td><td></td><td></td><td></td></t<>		moins de 20 ans			
25 a 29 ans 0 30 a 34 ans 0 40 a 44 ans 1 65 a 59 ans 0 20 a 24 ans 0 20 a 24 ans 0 20 a 39 ans 0 45 a 49 ans 0 60 a 64 ans 0		20 à 24 ans			
35 à 39 ans 0 40 à 49 ans 0 40 à 49 ans 1 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 1 60 à 64 ans 0 60 à 50 ans et plus 0 60 à 51 ans 0 70 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 60 à 54 ans 0 70 à 24 ans 0 60 à 55 ans et plus 0 60 à 54 ans 0		25 à 29 ans			
35 à 99 ans 0 40 à 44 ans 1 45 à 94 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 7 TOTAL 2 8 à 29 ans 0 20 à 24 ans 0 8 à 3 ans 0 8 à 3 ans 0 9 à 44 ans 0 6 à 64 ans 0 6 à 64 ans 0 6 à 5 ans et plus 0 7 A 24 ans 0 6 à 5 ans et plus 0 8 à 3 ans et plus 0 9 à 3 ans et plus 0 1 A 3 4 ans 0 2 à 29 ans 0 2 à 3 29 ans 0 4 à 4 ans 0 5 à 5 a 3 ans 0 5 à 5 a 3 ans 0 6 à 5 a 5 ans 0 6 à 6 d ans 0		30 à 34 ans			
40 à 44 ans 1 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0 65 ans te plus 0 65 ans te plus 0 707 At 2 ans 0 20 à 24 ans 0 25 à 2 ans 0 25 à 2 ans 0 30 à 34 ans 0 45 à 49 ans 0 65 ans et plus 0 20 à 24 ans 0 65 ans et plus 0 20 à 34 ans 0 65 ans et plus 0		35 à 39 ans			
45 à 49 ans 0 55 à 59 ans 1 60 à 64 ans 0 7 TOTAL 2 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 45 à 49 ans 0 55 à 59 ans 0 65 ans et plus 0 65 ans et plus 0 7 TOTAL 2 moins de 20 ans 0 65 ans et plus 0 66 ans 0 67 ans 0 68 ans et plus 0 69 à 4 ans 0 60 à 54 ans 0 </td <td>HOMMES</td> <td>40 à 44 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td>	HOMMES	40 à 44 ans			
50 à 54 ans 0 65 à 45 ans 0 65 ans et plus 0 monta de 20 ans 0 25 à 20 ars 0 25 à 20 ans 0 25 à 20 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0 7 OTAL 2 moint de 20 ans 0 65 à 90 ans 0 2 ans et plus 0 2 ans et plus 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 65 à 30 ans 0 65 à 49 ans 0 66 à 64 ans 0 67 à 49 ans 0 60 à 54 ans 0 60 à 64 ans et plus 0					
65 à 59 ans 1 65 ans et plus 0 7 OrAL 2 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 35 à 39 ans 0 40 à 44 ans 0 40 à 44 ans 0 60 à 64 ans 0 10 0 20 à 24 ans 0 60 à 64 ans 0 10 0 20 à 24 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0					
6 60 à 64 ans C 5 ans et plus 1 TOTAL moins de 20 ans 20 à 24 ans 20 à 24 ans 20 à 24 ans 20 à 34 ans 20 à 24 ans 20 à 34 an		55 à 59 ans			
65 ans et plus 0 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 20 à 29 ans 0 33 à 39 ans 0 40 à 4 ans 0 45 à 49 ans 0 50 à 54 ans 0 50 à 54 ans 0 50 à 54 ans 0 65 ans et plus 0 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 30 à 34 ans 0 45 à 49 ans 0 45 à 4 ans 0 45 à 5 ans 0 56 à 5 ans 0 65 ans et plus 0		60 à 64 ans			
TOTAL monits de 20 ans 20 à 24 ans 20 à 24 ans 30 à 34 ans 50 à 54 ans 50 à 54 ans 60 à 64 ans 60 à 64 ans 60 à 64 ans 60 à 64 ans 70 Al motins de 20 ans 20 à 24 ans 20 à 24 ans 20 à 24 ans 30 à 34 ans 40 à 44 ans 60 à 64 ans 60 à 64 ans 60 à 64 ans 70 Al motins de 20 ans 80 à 34 ans 80 à 34 ans 80 à 59 ans 80 à 60 à 64 ans 80 à 60 à		65 ans et plus			
20 à 24 ans 0 20 à 24 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 50 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 7 TOTAL 2 moins de 20 ans 0 2 à 24 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 1		TOTAL			
20 à 24 ans 0 30 à 34 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 50 à 54 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 7 TOTAL 2 80 à 24 ans 0 20 à 24 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 55 à 59 ans 0 40 à 44 ans 0 55 à 59 ans 0 60 à 64 ans 1 60 à 64 ans 0		moins de 20 ans		BOOTWEET PRICEASCAND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	
25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 45 à 49 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 707AL 2 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 30 à 34 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 1 60 à 64 ans 1 65 à 30 ans et plus 1		20 à 24 ans			
30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 7 POTAL 2 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 55 à 59 ans 1 60 à 64 ans 1 65 à 65 ans et plus 0		25 à 29 ans			
35 à 39 ans 40 à 44 ans 45 à 49 ans 50 à 54 ans 60 à 64 ans 65 ans et plus 7 TOTAL moins de 20 ans 20 à 24 ans 25 à 29 ans 40 à 44 ans 55 à 59 ans 65 ans et plus 65 ans et plus 65 ans et plus		30 à 34 ans			
45 à 49 ans 1 45 à 49 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 1 60 à 64 ans 0 moin 64 c 20 ans 0 moin 64 c 20 ans 0 2 à 29 ans 0 3 à 3 2 ans 0 4 à 44 ans 0 4 à 49 ans 0 5 à 59 ans 1 6 à 64 ans 1 6 à 64 ans 1 6 à 64 ans 0 6 à 64 ans 1 6 à 64 ans 0		35 à 39 ans			
45 à 49 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 0 60 à 64 ans 0 65 ans et plus 2 TOTAL 2 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 1 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0	FEMMES	40 à 44 ans			
50 à 54 ans 55 à 59 ans 60 à 64 ans 60 à 64 ans 65 ans et plus 7 TOTAL moins de 20 ans 20 à 24 ans 25 à 29 ans 30 à 34 ans 40 à 44 ans 45 à 49 ans 50 à 54 ans 60 à 64 ans 60 à 64 ans 65 ans et plus	2	45 à 49 ans			
55 à 59 ans 60 à 64 ans 65 ans et plus 707AL moins de 20 ans 20 à 24 ans 25 à 29 ans 30 à 34 ans 40 à 44 ans 40 à 44 ans 55 à 59 ans 60 à 64 ans 60 à 64 ans 65 ans et plus		50 à 54 ans			
60 à 64 ans 65 ans et plus 0 TOTAL 2 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 2 50 à 54 ans 0 55 à 59 ans 1 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0		55 à 59 ans			
65 ans et plus 0 TOTAL 2 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 55 à 59 ans 1 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0		60 à 64 ans			
TOTAL 2 moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0 65 ans et plus 0		65 ans et plus			
moins de 20 ans 0 20 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 55 à 39 ans 0 60 à 54 ans 0 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0		TOTAL	n demokratika kalandapan alalah dapat phalaban dapat mayan kemban sasi papaman ana perpenya tercepan anggan terbah sasi anggan sasi panggan sasi na ata	Principles (Principles (Princi	
20 à 24 ans 0 25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 40 à 44 ans 0 50 à 54 ans 0 55 à 59 ans 0 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0		moins de 20 ans			
25 à 29 ans 0 30 à 34 ans 0 35 à 39 ans 0 40 à 44 ans 2 50 à 54 ans 0 55 à 59 ans 1 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0		20 à 24 ans			
30 à 34 ans 0 35 à 39 ans 0 40 à 44 ans 0 45 à 49 ans 0 50 à 54 ans 0 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0 65 ans et plus 0		25 à 29 ans			
35 à 39 ans 0 40 à 44 ans 2 45 à 49 ans 0 50 à 54 ans 0 55 à 59 ans 1 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0		30 à 34 ans			
40à 44 ans 2 45à 49 ans 0 50à 54 ans 0 55à 59 ans 1 60à 64 ans 1 65 ans et plus 0		35 à 39 ans			
45 à 49 ans 0 50 à 54 ans 0 55 à 59 ans 1 60 à 64 ans 1 65 ans et plus 0	FNSFMRIF	40 à 44 ans			
$\begin{array}{c c} 0 \\ \hline 1 \\ \hline 0 \\ \hline 0 \\ \end{array}$		45 à 49 ans			
$\frac{1}{0}$		50 à 54 ans			
$\frac{1}{0}$		55 à 59 ans			
		60 à 64 ans			
		65 ans et plus			

≘ mploi

1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivite en positions statutaires particulières au 31/12/2022, par sexe

au 31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75)		0	0 / 1 / 0
Fonctionnaires et contractuels		0	
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un con	gé		
équivalent pour les contractuels		0	0 0
Fonctionnaires et contractuels			
dont disponibilité de droit)	0 0
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent		•	
Fonctionnaires et contractuels		U	0 0
En congé spécial (article 99)		0	
Fonctionnaires uniquement		U	0 0
Détachés dans une autre structure (article 64)	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires uniquement :	nonnines	remnes	IOIAI
Fonction publique d'Etat		0	0 0
Fonction publique hospitalière		0	0 0
Autre collectivité		0	0
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une		n	0
personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial		o .	•
Autres structures*		0	0 0
*Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).			
Détachés au sein de leur propre collectivité :		_	
Fonctionnaires uniquement	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité		0	0 0
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité		0	0 0
Changement de filière		0	0 0
Mark the second of the second			
Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) Fonctionnaires et		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
contractuels	Hommes	Femmes	Total
			0
Ensemble		U	U

1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure E mploi

au 31/12/2022		Emploi non fonctionnel		Emploi fond	tionnel	Emploi de cabinet	
au 31/12/2022	Hommes	1	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Détachés dans votre collectivité et issus de :				erz aktoriken in			nty deligion i
Fonction publique d'Etat		0	0	0	0	0	0
Fonction publique hospitalière		0	0	O	0	0	0
Autre collectivité		0	0	C	0	0	0
Autres structures*		0	0	C	0	0	0

1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*) E mploi

au 31/12/2022	Fonctio	nnaires	Contractuels sur emploi permanent		
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes
Mis à disposition de votre collectivité	0		0	0	0
dont originaire de la fonction publique d'Etat	0		0	0	0
* Colorest and I fill 1800 and 13 h In 1900 Continued at process we be pattern in the continue					

1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97) E mploi

Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé (Vide) d'emploi au cours de l'année ? Si OUI, afficher le tableau suivant au 31/12/2022 Depuis moins d'1 an De 1 an à moins de 2 ans 0 De 2 ans à moins de 5 ans 0 entre 5 et 10 ans Fin de la prise en charge au terme de 10 années en raison : - de l'expiration des droits à prise en charge financière - de l'admission à la retraite 0 - du non-respect grave et répété de ses obligations 0 - du refus répété des offres d'emplois proposées

mpla

d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation hiérarchique, statut et sexe

Tableau 1.6.1.0 : Collectivités concernées

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2022 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ? Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Non

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

Tableau 1.6.1.a : Agents BOETH sur un emploi permanent

	Cooriclistic	Titulaire of etariaire	Contractuel	Contractuels sur emploi
	יונתומוועט	r stagian es	berm	
ar	Hommes Femmes Fe	Femmes	Hommes	Femmes
A				
ш.				

Tableau 1.6.1.b : Agents BOETH sur un emploi NON permanent

anent	rentis	Femmes	
oloi NON perma	Dont ap	Hommes	
Contractuels sur emploi NON permanent	-AL	Hommes Femmes Femmes	
Contri		Hommes	

≡ mplai

1.6.2 -Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et taux d'emploi

Champ - toutes les collectivites Font concennées à compris celles de mous de 20 agents.

1.6.2a - Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emp	loi
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	
Jnités déductibles *	0,00
1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)	
Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent employés par la collectivité au 31/12/2022	0
aux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	0,00
aux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	0,00

^{: *)} Les unites deductibles sont le resultat de la conversion en unites du montant en euro des quatre types de depenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unites deductibles est egal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses le ealisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du decret n'2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi a un agent occupant à temps complet un emploi public apprécie au 31 décembre de l'annee 2020 (17.375,78.€).

1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

tableau 1.8.1.a : Fonctionnaires

E mploi

Non [xiste-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une activité à titre accessoire?

Si OUI, afficher le tableau survant

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du		Hommes			Femmes		1
30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6 °)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	0	0	0	0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.8.1.b. Contractuels sur emploi permanent

Non Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité à titre accessoire?

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du		Hommes			Femmes		1
30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civile de solidarité ou à son concubin $(Art.11,6^\circ)$	0	0		0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	0	0		0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU INTRODUCTIF PARTIES BIEFU - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL

1.9.0 Bilan des arrivées et départs dans l'année 2022

	r og skalende for er reger forske for er	and the state of t	
Nombre d'agents sur emploi permanent		Nombre de départs de la collectivité en	Nombre d'agents sur emploi permanent
au 31/12/2022	en 2022	2022	au 31/12/2022
Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse

ecrutement

ecrutement

Tableau 1.9.1.a : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

			F	onctionnair	es de la fond	tion public	que territori	ale		
	Admini	strateurs	Att.	sché:	ingenies	is en ches	linge	neturs	$\hat{\Delta}_{ij}$	stress.
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur										
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint										
Emplois fonctionnels administratifs:				ARTY ROYE						Garanes (SA
Directeur général des services techniques		And 100 1711 10700 1011 1011 1								
Directeur des services techniques										
Emplois fonctionnels administratifs :				NO PROPER	F12 14 75					
Directeur départemental des services d'incendie et secours			Arr 11,10, 11,10, 111 (1.11)							santal ir mensimistremi
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours		T			*******					1
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	/ 0	0	- C	0	() 0	() (0

Tableau 1.9.1.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

			Fonct	ionnaires is	ssus d'une au	itre admin	istration (FF	E, FPH)		
	Admin	1911/810/079	411	aches	ingenes.	rs en chef	logi	nieurs	Air	itres.
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur genéral des services ou directeur					.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint					1		1	T		
Emplois fonctionnels techniques :	1117 2 2 2 1 1 1			12 11 11 11 11 11				ration of the con-		
Directeur général des services techniques	Commence of the section of the secti		and the second section of the second			***************************************				
Directeur des services techniques										
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :			9 (36) 770			1300079				777775
Directeur départemental des services d'incendie et secours									d 100 110 110 110 110 110 110 110 110 11	referencia mismo account to con
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	+				7					
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	dizonatia	0 (ole and c	Marine Contract	0	1	v.	i e e e	17	Harry area

Fableau 1.9.1.c . Contractuels sur emploi permanent arrives sur un emploi fonctionnel en 2022

	Contract emploi pe		
	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs:			
Directeur général des services ou directeur			
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	1		
Emplois fonctionnels techniques :	Santa Article	2008/09/24	
Directeur général des services techniques			
Directeur des services techniques			
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :			
Directeur départemental des services d'incendie et secours			
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours			
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	n	ĺ

Colour of the state of

ecrutement

					Par			Fonct	Fonctionnaires	Par voie d	Par voie de détachement d'agents	gents		Par			Fonctionnaires Recrutements	
	Rec	Recrutement direct		Voie de concours, examen pro, sélection pro	men pro, selecti									Reintégration agents non remunérés pendant la période	Retours d'agents en	Temps co	complet Temps non	on complet
	ouve: ant dans riectivite	Agent déja present en 2022 en Lant que contractue permanent	Agent déjà présent en 2022 en tant que contractue non	Agent 60) The control of the contro	Lauréat céjá présent en en 2022 en tart tunt due contractue ne non-	ja Article 38 Travailleurs Travailleurs Travailleurs Travailleurs Travailleurs Travailleurs	Article 38 bis - titularisation à l'issue d'un PACTE	intègration directe	Voie de mutation	de la FPE de la FPH	d'autres FPH collectivités territoriales	d'autres organismes (par ex. FPEUE)	Transfert de compétence	d'abyençe · retour de autres cas	postions particulières ayant éte remunéres pendant la pendant la pendant de d'absence	Total	Femmes Herman	. hermins
RILERI ADMINISTRATIVE Administratory Attaches Recedence on many Recedence on many Recedence of Recedence of Recedence Recedence of Rece	0'0'0'0	0 6 6 6 6	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	o o o o o	5 0 0 0 0 0	00000	0000	00000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	000	0000	0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 - 0 0 0 1	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
FILERE TECHNOUS Figures as even of Agents as ev	/ 0 0 0 0 0 0 6	00000	0000	C O C C O O	0 0 0 0 0	000000	00000000	000000	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0	000000	0 0 0 0 0 0 0	000000	0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0000	00000
Conservation, 5 to pair mone. Conservation, 4 to behindringuist. Attach's or convenient and administration. Bit confect, and this bit server and assertance or bit confect, and this bit server and assertance or bit confect, and this bit server and assertance or bit confect, and the bit server and assertance or and assertance and assertance or convenience and assertance and ass	o o o o o o o o	0.000000000	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6		0000000	0.0000000000000000000000000000000000000	0000000000	00000000000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	C C C C C C C C C C	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	0.0000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0		
Sy S	0'0'0'0'	C C C B	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0.0.0.0	o o o o o	000000000000000000000000000000000000000	0.00.0000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0.0000000000000000000000000000000000000		0 0	0 0 0 0 0 0		0.000		00000	000000000000000000000000000000000000000
FILER SOLAR FILERE WEDICS SOCIALE Moreover Segretions Segretions Segretions Segretions Participates Segretions Participates Particip			•	• • • • • • • • • • •	0 0000000000000000000000000000000000000	• • • • • • • • • • • • • •				0 0 0 0 0							• • • • • • • • • • • •	
Masses, we wasterfaperuse, programmericans are peter as possible and an are as peter as peace, and a person as person and a person and		0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	o' o o o o o	0000000	0.000	a 0 00 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0			0 0 0 0	o. a 'o'a o	0 0 0 0 0		C 0 0 0 0	

Controleus, coloners	0 0 0	0 0	0 0	0	0	0	0 0	0	0	0
	0	0 0	0 0 0	0	0	0	0 0	0	0 0	0
0	0	0	0 0	0	. 0	0	0	0	0	0
0	0 0	0	0 0	0	0	0	0 0	0	0	0
0	0	0 0	0 0 0	0	0	0 0	0	0	.0	0
	0 0	0	0 0 0	0	0	0 0	0 0	0	. 0	0
0		0	0 0 0	0	0	0 0	0 0	0	0	D
Sapeurs et caparaux 0 0 0	0 0 0	0 0	0 0	0	. 0	0	0	0	0 0	0
NCENDIR-SECOURS 9 0	0	•	•	•	•	0	0	0	•	•
FILERE ANIMATION							Control of the Contro			
Animateus	0	0	0 0	0	c	0 0	0 0	0	0	0
Acjoints d'animation 0 0	0 0	0	0 0 0	0	0	0 :0	0 0	0 0	0	0
FILERE ANIMATION 0 0	0 0	0	0	0	•	0	0 0	0	0	0

ecrutement

Tablanda (173 a Resourcements de l'estandicalità l'estangiation y et l'espais

			Contractuels		
	Hommes		Hommes F	mmes Total	150 P3 H
Rempiaçants	0	0	0	0 : 1919 (very energ io)	0
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	1	0	C	0 1	0
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	0	ວ ່	0 / 2 / 2 / 2 / 2 / 0	0

. 40 teld 114 3 0	i. Recruitements s	ur ambiai barmanent	main emails acts	Tentida asuan at etalo e.
-------------------	--------------------	---------------------	------------------	---------------------------

Cadres d'emplois		(a	Contractuels ssimilés aux cadres d'emplois)		
cautes a empairs	Hommes	roll tample: Femmes	Forces successore: Hommes Femmes	Total	: New Proper
Harris All All Adams FR, All 192					
dministrateurs itachés		0	0 0 0	0 0	
ecrétaires de mairie edacteurs		0	0	0	
dioints administratifs		0	0 0	0 0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		0	0	0 0	
genieurs en chef		o	0 0	o <u>1444</u> 24 0	
genieurs schniciens		0	0 0	0 1 2 1 2 2 2 2 2 2 2	
sents de maitrise		0	0 0	0 0	
points techniques Joints techniques des établissements d'enseignement		0	0 0	0 0	
FILIERE TECHNIQUE	Maria M	0	o / 12 / 21	0	
PILERS CELTURALES proservateurs du patrimoine		0	0 0	0 7/28/24/19/04/5/07	
onservateurs des bibliothèques		0	0 0	0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
tachés de conservation du patrimoine bliothécaires		0	0 0	0 0	
ecteurs d'établissements d'enseignement artistique		0	0	0 0	
ofesseurs d'enseignement artistique sistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	. 4	0	0 0 0	0 0	
sistants d'enseignement artistique		0	0 0	0 0	
joints territoriaux du patrimoine FIÚERE CULTURELLE	i. Vartus Pristovija (16.	0 0	0 0 0 //////2016/10/01///2016/10/01	0 0 0 0	
SUERE SPORTIVE		(Magaz) zibelzak	. Which was a state of the stat	···Vii./ ie/i / jeininingenui-p.	
viseillers des APS ucateurs des APS		0	0 0	0 0	
érateurs des APS		0.	0 0	0 ////////////////////////////////////	
FILIERE SPORTIVE		0 14/7/7/19	1	0 1	
PILIERE SOCIALE Recillors socio-éducatifs		0.5	0 0	0	
sistants socio-éducatifs		0	0 0	0 0	
ucateurs de jeunes enfants oniteurs éducateurs et intervenants familiaux		0	0 0	0 0	
ents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)		0	1 0	0 1	
ents sociaux FILIERE SOCIALE		0 2 01 22-1-124 (2-27)	0 0 /1):537.53.5355555570(14/4):537.73555	0 1	
FILERE MEDICO-SOCIALE	to a toleral immedia a land a sala a same a calabat sa				
edecins			0 0	0 0	
ges femmes		0	o o	0 0	
dres de santé paramèdicaux éricultrices cadres de santé		0	0 0	0 0	
éricultrices*		0	0 0	0 0	
dres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques irmiers en soins généraux		.0 n	0 0	0 0	
irmiers		0	0 0	0 0	
les soignants xiliaires de puériculture		0	0 0	0 0	
xiliaires de soins		0	0 0 0	0 0	
FILERE MEDICO-SOCIALE -USERS MEDICO FECHNIQUE		0	0 // /	0	
isseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes		0	0 0	o 1/2/2/2014/19/20	
dicures podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale		0	0 0	0 0	
logistes, vetérinaires, pharmaciens		0	0 0	0 / 0	
hniciens paramédicaux FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		0	0	0 0	
FUERE POUCE MENICOPALE		erenantabili	0	0	ededi4HA
ecteur de police municipale efs de service de police municipale		0	0 0	0 0	
ents de police municipale			0 0 0	0 0	
rdes champétres PILIERE POLICE MUNICIPALE			0 0	0	
POUR PROPERTY SCOOMS		. m 9	0)::/:lext.ded: 0 ::4 :5:1::6/	0	
ntrôleurs, colonels			0 0	0 0	
oitaines, commandants, lieutenants-colonels decins, pharmaciens			0 0 0	0 0	
tenants		0	0 0	0 11 11 11 11 10	
dres de santé rmiers		0	00	0 0	
us-officiers				0	
eurs et caporaux FILIERE INCENDIE-SECOURS		/ 0	6 [70] 250 (250) 261 (6] 725 (70) 250)	0 0	
-1.221-1.001-1.00					
mateurs joints d'animation			0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
FILIERE ANIMATION			o / / / / / o o o o o o o o o o o o o o	0	

Départs dans l'année 2022, par motifs de départ et selon le

sexe et la catégorie

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2022

Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2022

1.9.4.0

Tableau 1.9.4.a - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2022

. Mi ou s en c . Dé (art . Co 6° d . Départs . Co "temporaires" 198 fon Mi	Motif de départ définitif ou "temporaire" flise à disposition dans une autre collectivité structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre compte que les mises à disposition complètes) écharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux ticle 100) ongé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - de la loi du 26 janvier 1984) ongé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 84) étachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, action publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Cat. B 0 0 0 0	Cat. C	Total O O	Cat. A 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Cat. B 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Cat. C 0	Total C
ou s en d Dée (art . Co 6° d Départs . Co "temporaires" 198 fond	structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre compte que les mises à disposition complètes) écharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux ticle 100) ongé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - de la loi du 26 janvier 1984) ongé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 84) étachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat,	0 0	0 0		0	0	0	0	
(art Co 6° d Départs Co "temporaires" 198 . Dé fond . Mi	ticle 100) ongé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - de la loi du 26 janvier 1984) ongé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 84) étachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat,	0 0	0					0	7.37.50
Départs Co "temporaires" 198 . Dé fonc	de la loi du 26 janvier 1984) ongé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 84) étachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat,	0			0	0	0	0	
"temporaires" 198 Dé fond Mi	84) étachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat,		0						1.7
fond . Mi					0	0	0	0	(
		0	0	С	0	0	0	0	
ELEPHONE A CONTRACTOR	lise en disponibilité	0	0	0	0	0	0.	0	
	- de droit - sur demande								0
. Co	ongé parental	0	0		0	0	0	0	
	futation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26	1	1	1	3	1	1	27	29
stru do	in de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres uctures:fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, Iont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans nnée 2022)	0	0	0	o	0	0.	0	4
. Dé	écharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical	0	0	0	0	0	0	0	144/23
. Ag	gent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0	
Départs "définitifs" . Dé	émission	0	0	0	0	0	0	0	
. Dé	épart à la retraite	0	0	1	1	0	0	1	
. Lic	cenciement	0	0	0	0	0	0	0	lang, zaaga
. Dé	écès	2	0	0	0	0	0	0	J
. Tra	ansfert de compétence	2	0	0	0	0	0	0	
. Ru	upture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	
. Co	ongé spécial	0	0	0	0	0	0	0	
	utres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité nçaise, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	C
	Total	1	1	2	4	(485) 77.107 1 x	() :- : : 1	28	30

Tableau 1.9.4.b - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2022

	Motif de départ définitif ou "temporaire"		Ho	mmes			Femm	es
	Woth de depart definitif ou temporaire	Cat. A	Cat. B	Cat	. C Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C Total
	. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les	0	1	0	0 0	0	0	0
Départs	. Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an , article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0		0	O 0	0	0	0
"temporaires"	. Congé formation au-delà d'un an	0		0	0 0	0	0	0 12 4 12 4 12 4 15
	. Congé parental	0		0	0 0	0	0	0
	. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	0	1	0	0 0	1	0	0
	. Démission	0		0	0 0	0	0	0 / 11 / 11
	. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2022)	0		0	0 0	0	0	0 77
	dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2022)	0		0	0 0	0	0	0 //////
	. Départ à la retraite	0		0	0 0	0	0	0
Départs "définitifs"	Licenciement	0		0	0 0	0	0	0
Departs definitifs	. Décès	0		0	0 0	0	0	0
	. Transfert de compétence	0		0	0 0	0	0	0
	. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	0	1	0	0 0	0	0	o (1,1777)
	Rupture conventionnelle				0			e e e e e e e e e e e e e e e e e e e
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)				0		1	
	Total	0	and Fred	0	0 0	7.1	0	0

Darcours pro

1.9.4.1

Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2022, par sexe et catégorie hiérarchique

22		
20		
(b)		
né		
an		
=_		
de		
LS		
og		
2		
a		
ée		
ΞĒ		
.⊆		
ţé		
e, e,		
€		
Ŧ		
Ġ		
=		
ne		
o		
Ė		
ē		
ú	۸.	
$\ddot{\circ}$	· G	
ē	ξ	
Ę	ĊĖ	
Ę	<u>=</u>	
ت	8	
d	Ū	
ure	oti	
şq	>	
ŠČ	8	
ρrc	.⊑	
e	se	
Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2022	au sein de votre collectivité ?	

Non

Tableau 1.9.4.1.a : Fonctionnaires

	****	Hommes			Femmes	
	Catégorie A Catégorie		Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2022		0	0	0	0	
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2022	 	0	0	0	0	
Total		0	0	0	0	

Tableau 1.9.4.1.b : Contractuels sur emploi permanent

		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	égori	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2022				0	0	
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2022		0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	

Jamours pro

1.9.4.2 Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2022, par sexe et par catégorie hiérarchique

Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2022 au sein de votre collectivité?

Tableau 1.9.4.2.a: Fonctionnaires

Non

			face of		9		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
		Commence of the contract of th					Service description of the service o
lombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2022	e material de la companya del companya del companya de la companya		,,,,,	et out o			
THE PARTY OF THE P	Contraction of the Contraction o	2					Account of the contract of the

Hommes

Femmes

Tableau 1.9.4.2.b : Contractuels sur emploi permanent

Catégorie A Catégorie B Catégorie C
Nombro do convantinacida vintura convantinacida e 2003

IND 1.9.5 - 1.9.6.1

Ancours pro 1.9.5 Titularisations et stages au cours de l'année 2022

Champ. Te Galicus que suit concerne les fonctionnaires, ayant fait Faher d'une deusion, au cours de l'année 2022.

	I	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	0	. 0
Prolongation de stage	0	0
-53	0	0
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2022	0	0
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2022	0	0
Agents contractuels non permanents (déjà presents) nommés stagiaires dans l'année 2022	0	0
1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2022	And a contract of the contract	

Aureours pro

Tableau 1.9.6.1.a : Avancements

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2022 un :	Hommes Femmes	
. avancement d'échelon :	2	်
		4 -
n'ayan pos atemt l'indice sammital de l'eur grade	80	
		0
au chas par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appreciation de la valeur professionnelle et des acquis de	CQUIS (18)	- Company
Leapenence professionnelle des ugents		~
	0	
BUT SELECTION ORDER EXCHANGEMENT BOT YOF DE CONCOURS PROPESSIONNE!		: _

Tableau 1.9.6.1.b : Promotion interne

Nombre de fonctionnaires ayant ete inscrits sur liste d'aptitude :	Hommes	Femmes
Promotion interne sans examen professionnel :	0	0
dant nombre d'ayents n'ayant pas ête nommes dans la collectivité	0	0
Promotion interne suite à un examen professionnel :	0	
t pas été nommes dans		0 0
	0	0
dont nombre d'agents n'ayant pas ète nommés dans la collectivité		

Darcours pro

1.9.6.2 Avancements de grade dans l'année 2022 par filière et catégorie hiérarchique

Counge to table we go soil concerne to John hamainss ayant comin an avancement de grade, an cours de l'année 2022 et remaneres au 31/12/2022.

			Suite à l'av	Suite à l'avancement de grade		
	CATEG	CATEGORIE A	CATEGORIE B	ORIE B	CATE	CATEGORIE C
Filières	Hommes 1.9.6.2(1)	Femmes 1.9.6.2(2)	Hommes 1.9.6.2(3)	Femmes 1.9.6.2(4)	Hommes 1.9.6.2(5)	Femmes 1.9.6.2(6)
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	O		0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE		0		0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0		0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0		0
TOTAL	0	0	0	0	-	0



1.9.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution

Thurrip – e tabledo qui surt concerne, es jonctionnaires et contratuels sur emploi permanent, avant benepale d'un accompagnement par un conseiller en evolution professionnelle au cours de l'année 2022.

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent					
	Hommes	Femmes			
Catégorie A	0	0			
Catégorie B	0	0			
Catégorie C	0	0			



1.9.8 Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe

CADRE D'EMPLOIS	Conc		Examen pro	*******	Total
FILIPPE ADMINISTRATIVE	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attachés		· 			
	-				
Secrétaires de mairie	·	: 	familiani e e e e e e e e e e e e e e e e e e e		
Rédacteurs	11 100 The entire of all a few arms of several to a second of a			~~	
Adjoints administratifs				-	
FILIERE ADMINISTRATIVE	1.77.11.11.71.71.00	0	gifte;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;		
FILIERE TECHNIQUE					
ngénieurs en chef		·	en e		
ngénieurs					
<u> Cechniciens</u>		Protection (100)			hannender
Agents de maîtrise	·				
Adjoints techniques					Teorgeoglass
Adjoints techniques des établissements d'enseignement					THE PARTY
FILIERE TECHNIQUE	0	0		zanak jana kanyan)
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine					144444
Conservateurs des bibliothèques				Mark Communition Communition Community Communition Communition Communition Communition Communition Communition	100000000000000000000000000000000000000
Attachés de conservation du patrimoine			***************************************		Programa State
Bibliothécaires					
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	commence of the contract of th		·		Tourist of Services
Professeurs d'enseignement artistique				tradici del reliation d'uni e producti constitui decombranco e may pendere p	Table State Control
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					<u> Languaga an an</u>
Assistants d'enseignement artistique					
Adjoints territoriaux du patrimoine					<u> 1878 - Propinsi da de la composición del composición de la compo</u>
FILIERE CULTURELLE	7/1000/1000/1000	0 (757 (3 4 4 4 5 5 7 5 7 0	(1000 to 1000	
FILIERE SPORTIVE	4			737 A 1137 F LE LE STEVAN A 19	
Conseillers des APS					Lastoneranier
ducateurs des APS					
Opérateurs des APS		***************************************	·	Proposition and the statement and the statement of the st	
ILIERE SPORTIVE					
	0	0	020/2200/200	0	
FILIERE SOCIALE					
Conseillers socio-éducatifs					
Assistants socio-éducatifs			. *************************************		/
ducateurs de jeunes enfants	÷	***************************************	: 		
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	-N			enemente de presidente de la companya de la compan	
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)				***************************************	
Agents sociaux		Province of the contract of th		the analysis and the state of t	
FILIERE SOCIALE	0 (2.27)	0	0	<i>1707/77</i> - 1807 0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	***************************************				
Médecins					Z35555557577
Psychologues Psychologues					77713418278
ages-femmes					
Cadres de santé paramédicaux					
Puéricultrices cadres de santé			1		
uéricultrices*					Transmitted.
ladres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques					
nfirmiers en soins généraux					
nfirmiers					
Aides-soignants					
Auxiliaires de puériculture		/			Trosperiens.
Auxiliaires de soins					
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	.0	0	0	in de la company de la comp La company de la company d

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes					C
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale					C
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens		:			C
Techniciens paramédicaux					C
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	() () () () (
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale					
Chefs de service de police municipale		:	:		C
Agents de police municipale		:			C
Gardes-champêtres					C
FILIERE POLICE MUNICIPALE))) () (
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
Contrôleurs, colonels					
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels					
Médecins, pharmaciens			:		
Lieutenants					(
Cadres de santé				1	(1)
Infirmiers					<u> </u>
Sous-officiers					
Sapeurs et caporaux			:		(
FILIERE INCENDIE-SECOURS	() ()	ם ביי ביי ביי ביי ביי ביי ביי ביי ביי בי	0
FILIERE ANIMATION					
Animateurs					(
Adjoints d'animation	The state of the s				(
FILIERE ANIMATION) (1	3. (0

^{*} Comptabiliser les ouencultrices du cadre d'emplais du decret « 192-359 du 28 aout 1992 modifie et au cadre d'emplois du decret n° 2014-923 du 18 dout 2014

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie

Au cours de l'année 2022, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires	
bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur	Non
ou de catégorie supérieure ?	

Si OUI, afficher le tableau suivant :

			professional and a service of the se
	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A		in the second of a financial contract of the c	0
Catégorie B		(Martiney, common commit (1) angle of 100 p.m. capital 111 p.m. mystafts 111 p.m.	0
Catégorie C		PRINCES AND AND LOCAL SECTION OF THE CONTRACT	0
Total	0	,,,,,,,,,,,,,,,,, , ,,,,,,,, 0	0



2.1.0 Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà	
du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts,	Non
etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	

Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)

7

rganisation do travail

Tableau 2.1.1.1 - Nombre de functionnaires absents au moins un jour dans l'armee et numbre de jouinées d'absence par moul et par sexe

		Nombre de fo (titulaires et	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *	Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)	es d'absence (en ndaires)	Nombre d'arrêts**	arrêts**
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Pour maladie ordinaire	0		0,0	163,0	0	13
Compressible	le Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0'0	0,0	0	0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0		0.0	0,0	0	0
Médicai	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0'0	0'0	0	
Non-compress	Non-compressible Pour congè de tongue maladie, congè de grave maladie		0	0'0	0'0	0	0
	Pour conge de maladie de longue durée	0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0'0	0,0	0	0
The second secon	Pour maternite ou adoption	0	0	0'0	0.0	0	0
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant place en						
	vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil						
	de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance	.0	0	0'0	0'0	0	0
	multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la						
Autres raisons	naissance (30 jours)						
	Pour autorisation speciale d'absence (enfant malade.						
	manage, deces, concours, fonctions electives,						
	participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste,	.0	~	0'0	4,0	0	0
	pompier volontaire,) ou formation particulière (ex .						
	BAFA), hors motif syndical ou de représentation						
united in the second	100	c	9	0.0	167.0	c	13

The second of the same of the second descripting but her about the first second second second second second second

or complete poor contact traditionagations and a new no

Table on 2.1.1.2. Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'annee par motif et par âge

			THE PERSON NAMED IN COLUMN NAM			Nombre de fonct	ionnaires absents au	Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2022*	année 2022*				
		Moins de 20 ans 3 24 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
	Pour maladie ordinaire	0	0	0	-	0	0	0	1		2		5
Compressible	Compressible Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Médical	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Non-compressible	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Pour congè de maladie de longue durée	0	0	0	0	0	.0	0	0	0	0		0
	Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	.0	0		0
	Pour maternité ou adoption	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0 . 0
Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption il jours, pour patennte et accueil de l'enfant (15 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0		0	.	0	Đ .	e .		
	Pour autonestion speciale d'absence l'enfant malade, mariage, decès, concours, fonctions electives, participation au Comie d'Odeuves sociales, reservoite, pompier volontaire) ou formation particulière (ex. BAFA), hors monti syndical ou de representation	0	9	0	0		7	0	•	o i	9		0
	Total	0	0	0	*	0	T	0	1	1	2		0

 $-1ablean\,2.1.1.3$. Nombre, de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par age

Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2022

								:	;				******
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans a 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans a 44 ans	45 ans a 49 ans	50 ans a 54 ans	SS ans a S9 ans	on ans a o4 ans	s oo ans et pius	1018
the same of the sa	Pour maladie ordinaire	0	0	0	12	0	0	0	38	14		101	163
Compressible	Compressible Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	.0.	.0	0	0	0	0	0	0		0	0
Médical	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0 0
dissonance not	Non commonsciblo Pour conge de longue maladie, congé de grave maladie		. 0	0	. 0	0	0	0	0	0		0	0
Note that the same	ne Pour conge de maladie de longue durée	0	0	0	.0	0	0	0	0	0		0	0
	Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	Pour maternité ou adoption	0	0	0	0	0	0	0	0		.0	0	
Autres Calenas	Pour nassance ou pour l'arrivée d'un enfant place en vue de son adoption (3 jours), pour patemite et accuell ce l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant 3 la rianssance (30 purs)		Ö	Q	0				0	0	Ċ	0	
	Pour automation speciale d'absence (enfant malade, manage, decès, concours, londtions electives, participation au Connie d'Olevines Sociales, reservate, pompier voloniaire,) ou formation particulière (ex: 6AcA), hors motif syndical ou de représentation		0	.		. .	4				·	····	,
	Total	0	0	0	12		0	0	36	14		101	167

2.1.2

Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2022

Tableau 2.1.2.1. Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, numbre d'anrèts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de i sur emploi p	Nombre de contractuels sur emploi permanent *	Nombre de jou	Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour congé maladie	0	2	0'0	23,0	0	3
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0'0	0'0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0'0	0,0	0	0
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou					(
	Man seemen	a caractère professionnel	5	ο ¯	n'n	n'n	5	-
1000	MOII-COIIIDIESSIDI	Pour congé de grave maladie	0	0	0,0	0'0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0'0	0'0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	0	0'0	0,0	0	0
Autrac raicone	aleone.	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant place en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0′0	0'0	0	0
r canny	510051	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, decès, concours, fonctions électives, participation au Comite d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0'0	0'0	0	0
		Total	0	2	0'0	23,0	0	9

and annow the inflate page for the early secure of the content of the early of the page of the early of the e

eup ale base gaber agen abudaa eb pedigibiliber agaa galabera agaabaa ay er atalagist paabiraa aa a

when the first of the control of management of the control of the

Tableau 2.3.2.2. Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'annee par motif et par âge

						Nombre de c	Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année 2022	mploi permaner	it absents au mo	ins un jour dans	l'année 2022			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	20 ans à 24 ans 25 ans à 29 ans 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 40 ans à 44 ans 45 ans à 49 ans 50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans 65 ans et plus	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	Ó	0	0	0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	Non-compressible											c	
	1	Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	5
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour maternité ou adoption (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
•		Pour naissance ou pour l'arrivee d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patemité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres raisons	SUCCESSION	Pour autorisation speciale d'absence (enfant malade, mariage, decès, concours, fonctions electives, participation au Comite d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2

Tableau 2.1.2.3.. Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

					Nombre de	ournées d'absen	Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent dans l'année 2022	els sur emploi p	ermanent dans i	année 2022			
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	ans à 24 ans 25 ans à 29 ans 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
	Pour congé maladie	0'0	0'0	18,0	2,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	23,0
Compi	Compressible Pour accidents du travail imputables au service	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0
Médical	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0,0	0'0	0,0	0'0	0′0
Non-com	Non-compressible Pour congé de grave maladie	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0
	Pour congé sans rémunération pour maladie	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0
The state of the s	Pour maternité ou adoption (1)	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0′0	0'0
Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 33 jours par de naissance multiple) nout	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Ouvres Sociales réservitse nomnier volontaire) ou	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0
	Total	0'0	0′0	18,0	5,0	0'0	0,0	0,0	0,0	0′0	0'0	0'0	23,0



2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un 2.1.3 jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2022

Tableau 2.1.3.1. Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'annee, nombre d'arrets et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de contractuels sur emploi non permanent	Nombre de contractuels sur emploi non permanent *	Nombre de jour	Nombre de journées d'absence	Nombre	Nombre d'arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour congé maladie	o	0	0'0	0'0	0	0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0'0	0'0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0'0	0'0	0	0
		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0'0	0'0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	0	0'0	0'0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0'0	0'0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	0	0,0	0'0	0	0
Autr	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivee d'un enfant place en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immediate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0'0	0'0	0	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex. BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0'0	0'0	0	0
		Total	0	0	0	0	0	0

Médical

Tableau 2.1.3.2 - Nombre de contractuels sur emplornon permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par age

and wheel of Official Section of the section of the Section Section of the Section Sec

^{* 12} to one that and up to the complete space reads has Ne computabilised upon Recorded near desiring the absence

and the state of t

and materials and tenter of the least of the second

						Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année 2022	actuels sur empl	oi non permanen	t absents au mo	ins un jour dans l	l'année 2022			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	20 ans à 24 ans 25 ans à 29 ans à 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans (40 ans à 44 ans (45 ans à 49 ans (50 ans à 54 ans (50 ans à 59 ans (60 ans à 64 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour conge maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médical	-	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à	c		0	С	C	d	0	0	U	0	0	0
	of discount of the second	caractère professionnel)				,	,			
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Name of the fact o	Pour maternité ou adoption	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auth	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patennié et accueil de l'enfant (23 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	o	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour autorisation speciale d'absence (enfant malade, mariage, deces, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

and the second of the control of the control of the control of the second of the second of the second of the control of the co

Tableau 2.1.3.3. Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent par motif et par âge

					Nombr	e de journées d'a	Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent dans l'année 2022	actuels sur empl	oi non permanen	t dans l'année 2º	220			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	20 ans à 24 ans 25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 40 ans à 44 ans		45 ans à 49 ans 50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0′0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0,0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0'0	0'0	0,0	0'0	0,0	0,0	0,0	0'0	0,0	0'0	0,0	0,0
Section 1	and the second s	Pour maternité ou adoption	0'0	0,0	0'0	0,0	0′0	0,0	0,0	0,0	0,0	0'0	0,0	0'0
Aut	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivee d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patentité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0.0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, manage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comite d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, i ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0′0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0
***************************************		Total	0'0	0'0	0′0	0'0	0'0	0'0	0′0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0



Conges de paternite et d'accueil de l'enfant des 2.1.4 fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent par catégorie hiérarchique



	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Categorie A	0	0,0
Catégorie B	0	0,0
Catégorie C	0	0,0

rganisation du travail

Congés de présence parentale des fonctionnaires et 2.1.5 contractuels sur emploi permanent.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
Catégorie B	Hommes	0	٥
	Femmes	0	0
Catégorie C	Hommes	0	0
0	Femmes	0	0

Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et 2.1.6 contractuels sur emploi permanent. par sexe et par catégorie hiérarchique

Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale Nombre d'agents Hommes Catégorie A Femmes Hommes Catégorie B Femmes Hommes Catégorie C Femmes



2.1.7

Entretiens avant et après des congés de 6 mois ou plus

Tableau 2.1.7.1. - Départ en conge

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2022 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2022 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé sans entretien ?	(Vide)

Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2022 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)
Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année 2022 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé sans entretien ?	

rganisation du travail

Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues 2.1.8

Tableau 2.1.8.1. - Fonctionnaires

'arrêts (hors tions) journée nce	0	0	0	0	0	ю
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence						
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	0	0	0	0	0	10
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	0	0	0	0	0	0
Montant brut des Sommes retenues carence prélevés carence (€)	0	0	0	0	0	289
Nombre de jours de carence prélevés	0	0	0	0	0	11
Catégorie	A	В	Э	A	8	3
		Hommes			Femmes	

Tableau 2.1.8.2. - Contractuels occupant un emploi permanent

	Catégorie	Nombre de jours de sommes retenues carence prélevés carence (£)	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	A	0	0		0	0
Hommes	В	0	0		0	0
)	1	0		1	-
	А	0	0		0	0
Femmes	8	0	0		0	0
	ပ	0	54		0	0

Tableau 2.1.8.3 - Contractuels occupant un emploi non permanent

Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	0	0	0	0	0	0
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'agents rémunèrés et potentiellement soumis au jour de carence	0	0	0	0	0	0
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	0	0	0	0	0	0
Nombre de jours de carence prélevés	0	0	0	0	0	0
Catégorie	А	В	C	А	В	U
		Hommes			Femmes	

Tableau 2.1.8.4. : Nombre de jours de carence prèlevés aux agents par sexe et tranche d'âge

	,								,																		-8,										_
Contractuels Contractuels occupant un emploi permanent non permanent	1.4.0 (3)		0					0	0		0				0					0		0	0	0	0	0	0	0			0		0	0	0		0
Contractuels occupant un emploi permanent	1.4.0 (2)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0		0	0	0						0				0					0				0		
Titulaires et stagiaires	1.4.0 (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	5	5	0	0	11	0	0	0		0	0	0	5	5	0	0	T.
	Age*	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
	Sexe						SERVINO	HOININES											EENAMES												a la Pala Na	ריסבואחר					

Année de naissante	"ONE, of applicant of a fire	THE TOTAL	Part Control	1987 a perce	1967 - 1984	1987 (1981)	1972 a 1879	1905 0.30	1507 6 2051	51 - 51	
an anoma aga		10 17 10 1	10 to	35.4.51.41	75 at 374 feet	Wild deliver	*******	100 100 100	STANDARY.	satisfies -	11 12 12



2.1.9 Modalités de contrôle des arrêts maladie

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
Avez vous mis an place des procédures médicales de contrôle des quêters de la 2	
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Oui

Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
categorie A	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
Categorie	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
Categorie C	Femmes	0	0,0

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

			onnaires et de contr os complet concerne 2022	
		Hommes	Femmes	Total
Agents sur cycle hebde	omadaire	3	5	8
Cycle mensuel		0	0	0 : : : : : : : : : : : : : : : : : : :
Cycle saisonnier		0	0	
Cycle annuel		0	0	0
Autre cycle		0	0	100000000000000000000000000000000000000
Forfait		0	0	0.00
Total tous types de cycles		3	5	8
dont cycles de travail o	lélibérés avant le 1er janvier 2002	0	0	0
	Rappel : nombre total d'agents			

rganisation du travail

2.2.3 Compte épargne-temps

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents épargne temps (CI		dont nombre d'agi un compte épargr 20.	ne temps (CET) en	dont nombre d'age des jours sur leur temps (CE)	compte épargne	Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2022	dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2022	dont nombre total d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2022
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total
Catégorie A	0	1	0	1	0	1		SERGEOMESIA	1
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	78.07 (Fig. 8)	0	0
Catégorie C	2	1	1	0	1	0	2007 1877 1887 3	7097 ing mga 172 1	1
Toutes catégories	2	2	7/2005/3000 (1995)	1	tisteeris (1) j	\$\$\$10707.je#paya 1	4	2	\$4500 persona

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jour 31/12/		dont nombre de jo de l'ann		Nombre de jours accumulés au 31/12/2022	dont nombre de jours versés au titre de l'année 2022
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	0	7	0	7	7	7
Catégorie B	0	0	0	0	0	0 0
Catégorie C	55	4	7	0	59	7.77 (7.77) 7
Toutes catégories	55	7. (15 - 11 11	7	7. A. C. Barrett	66	14

tonia – e tapiedu du naturnome ulus ediagenta lur en our permanent upuas par la cule suse indice i para usum pus au 12,32 d'22.

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours u de congés	itilisés sous forme s en 2022	Nombre de jours i	ndemnisés en 2022	Nombre de jours titre de la Ri		Nombre de jours d d'un agent pi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
Toutes catégories	0	// ()	747771114777 0	0	0	771 777 777 10	.0	0

* Regarde de vista tie addessen endans la Artist III in Justingen Refer

$\it 2.2.2$ Contraintes particulières concernant le temps de travail

Telour ou sommalre

b

Tableau 2.2.2.1.: Fonctionnaires occupant un emploi à temps complet

	Non
Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet, des agents liés à des sujétions qui	induisent une diminution du temps de travail ?

CADRE D'EMPLOIS	Sujėtions particulières	es Horaires décal	s décalés	Travail de nuit	Travail	Travail le week-end	Forfait	ait	Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières	J'un temps Juit du fait articulières	Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	d'un repos ur au cours nnée
	Hommes Femmes	es Hommes	Femmes	Hommes Femmes	les Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE														
Administrateurs														
Attachės														
Secrétaires de mairie														
Rédacteurs														
Adjoints administratifs														
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0 0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE														
Ingénieurs en chef														
Ingénieurs														
Techniciens														
Agents de maîtrise														
Adjoints techniques														
Adjoints techniques des établissements d'enseignement														
FILIERE TECHNIQUE	0	0 0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE														
Conservateurs du patrimoine														
Conservateurs des bibliothèques														
Attachés de conservation du patrimoine														
Bibliothécaires														
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique														
Professeurs d'enseignement artistique														
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliotheques														
Assistants d'enseignement artistique														
Adjoints territoriaux du patrimoine														
PILIERE CULTURELLE	0	o o	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE														
Conseillers des APS														
Educateurs des APS														

On what was the ADC			
integration of the contraction o	0	0	0
FILIERE SOCIALE			
Conseillers socio-educatifs Conseillers socio-educatifs			
Assistants socio-éducatifs			
Educateurs de jeunes enfants			
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux			
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)			
Agents sociaux			
FILIERE SOCIALE O 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	0 0	0 0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Médecins			
Psychologues			
Sages-fernnes			
Cadres de santé paramédicaux			
Pueircultrices cadres de sante			
Puéricultrices*			
Gadres de sante infirmiers, rééducateurs et assistants médico-			
techniques			
Infirmiers en soins généraux			
Infirmiers			
Aides-soignants			
Auxiliares de puériculture			
Auviliaires de critic			
THE REPORT OF THE PART OF THE	0	0	0
HILEKE MEDICO-IECHNIQUE			
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes			
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et			
manipulateurs d'électroradiologie médicale			
Biologistes, vetérinaires, pharmaciens			
FILERE MEDICO-TECHNIQUE 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	0	0 0
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Directeur de police municipale			
Chefs de service de police municipale			
Agents de police municipale			
Gardes-champètres			
FILERE POLICE MUNICIPALE 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	0 0	0 0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		-	
Contrôleurs, colonels			
Captiaines, commandants, lieutenants-colonels			
Médecins, pharmaciens			
Lieutenants			
Cadres de santé			
Infirmiers			
Sous-officers			
Sppeurs et caporaux			
FILTER INCENDIF-SECOURS	lo lo	0 0	0 0

FILIERE ANIMATION		
Animateurs		Г
Adjoints d'animation		Т
FILERE ANIMATION 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0
TOTAL 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0

weatific et du cutre d'empire de decret n' 2014 925 de 18 aout 2014

Tableau 2.2.2.2.: Fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet

Non Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet, des agents liés à des sujètions qui induisent une diminution du temps de travail ?

Particle																	
Hommes Femmes Hommes Hommes Femmes Hommes H		Sujétions p	articulières	Horaires	décalés	Travail de	e nuit	Travail le v	veek-end	Forf	ait	Astrei	intes	Bénéficia temps de réduit du sujétions pa	ire d'un travail fait de rticulières	Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	iire d'un pensateui e l'année
HATIVE INCHEMENT PATIVE INCH		Hommes	Femmes					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Inque In	FILIERE ADMINISTRATIVE			•													
Inquie The control of the control o	Administrateurs																
INCHE TO TABLE TO TAB	Attachés																
Indue In	Secrétaires de mairie																
Induit Induit	Rédacteurs																
Indue	Adjoints administratifs																
InQue InQue <th< td=""><td>FILIERE ADMINISTRATIVE</td><td>0</td><td></td><td>0</td><td>ŀ</td><td>-</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td></td></th<>	FILIERE ADMINISTRATIVE	0		0	ŀ	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Earlist d'enseignement Dougle De Company de	FILIERE TECHNIQUE																
Intis d'enseignement ent des bibliothèques et des bibliothèques et de bibliothèque et	Ingénieurs en chef																
ents d'enseignement 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Ingénieurs																
Herit d'enseignement	Techniciens																
Perts d'enseignement O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O	Agents de maîtrise																
RELLE O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O O <td>Adjoints techniques</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	Adjoints techniques							-									
RELLE 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 <td>Adjoints techniques des établissements d'enseignement</td> <td></td>	Adjoints techniques des établissements d'enseignement																
RELLE RELLE RELLE Reller Reller <td>PILIERE TECHNIQUE</td> <td>0</td> <td></td> <td>0</td> <td>О</td> <td>0</td> <td></td>	PILIERE TECHNIQUE	0		0	О	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
oine Colore Colore <td>FILIERE CULTURELLE</td> <td></td>	FILIERE CULTURELLE																
oine gnement artistique Grant des bibliothèques <	Conservateurs du patrimoine					<u></u>											
oine genement artistique Company	Conservateurs des bibliothèques																
genement artistique	Attachés de conservation du patrimoine																
gnement artistique gnement artistique Graph of the properties Graph of the properties<	Bibliothécaires																
uue moine et des bibliothèques moine et des bibliothè	Directeurs d'établissements d'enseignement artistique																
e et des bibliothèques et de la companie de la compani	Professeurs d'enseignement artistique																
TIVE	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques																
TIVE 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Assistants d'enseignement artistique																
FILIERE SPORTIVE 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoints territoriaux du patrimoine																
FILIERE SPORTIVE	PILIERE CULTURELLE	0		0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	
	FILIERE SPORTIVE																

Conseillers des APS								
Educateurs des APS								
Onérateurs des APS								
								•
FILIERE SPORTIVE 0 0 0	0 0	0	0	0	0	5	5	0
FILIERE SOCIALE								
Conseillers socio-éducatifs								
Assistants socio-éducatifs								
Educateurs de jeunes enfants								
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux								
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)								
Agents sociaux								
FILIERE SOCIALE 0 0 0	0	0 0	0 0	0 0	0	0	0 0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Mádecias								
Described								
rsydnologues								
Sages-temmes								
Cadres de santé paramédicaux								
Puéricultrices cadres de santé								
Puéricultrices*								
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-								
techniques								
Infirmiers en soins généraux								
Infirmiers								
Aidor eximante								
Alucasougliants								
Auxiliaires de puericulture								
FILIERE MEDICO-SOCIALE 0 0 0	0	0	0	0 0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE								
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et						***		
orthophonistes								
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et	-							
manipulateurs d'électroradiologie médicale								
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens								
Techniciens paramédicaux								
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE 0 0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Directeur de police municipale								
Chefs de service de police municipale								
Agents de police municipale								
Gardacidamphrac								
CHIEBE DOLINE MINICIPALE	0 0	0 0	0	0 0	0	0	0	0
Said Control of the C								
THERE INCENDIE EL SECOONS								
Controleurs, colonels								
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels								
Médecins, pharmaciens								
Lieutenants								
Cadres de santé								
Infirmiers								
Sous-officiers								

Sapeurs et caporaux									
FILIERE INCENDIE-SECOURS 0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	0
FILIERE ANIMATION									
Animateurs									Γ
Adjoints d'animation									
FILIERE ANIMATION 0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	C
TOTAL	0 0	0	0	ō	0 0	0 0	0	0	0

Fableau 2.2.2.3. : Contractuels sur emploi permanent

Non Avez-vous, parmi vos agents contractuel occupant un emploi permanent, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions	Sujétions particulières	Horaires décalés	décalés	Travail de nuit	de nuit	Travail le week-end	veek-end	For	Forfait	Astreintes	intes	Bénéfici temps d réduit d sujétions p	Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières	Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	ire d'un pensateur e l'année
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs																
Attachés																
Secrétaires de mairie																
Rédacteurs																
Adjoints administratifs																
FILIERE ADMINISTRATIVE		0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef																
Ingénieurs																
Techniciens																
Agents de maîtrise																
Adjoints techniques																
Adjoints techníques des établissements d'enseignement																
FILIERE TECHNIQUE)	0 0	0	0	0	Г	٥	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine																
Conservateurs des bibliothèques																
Attachés de conservation du patrimoine																
Bibliothécaires																
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique																
Professeurs d'enseignement artistique																
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques			, .													
Assistants d'enseignement artistique																
Adjoints territoriaux du patrimoine																

FILIERE CULTURELLE	0 0	0 0	0	0 0	0	lo	0	0	0	0	0
EII IERE SPORTIVE											
Т											Γ
Consemers des APS											
Educateurs des APS											T
Opérateurs des APS											
FILIERE SPORTIVE 0 0	0 0	0 0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE											Т
Conseillers socio-éducatifs											
Assistants socio-éducatifs											
Educateurs de jeunes enfants											
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux											
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)											
Agents sociaux											
FILIERE SOCIALE 0 0 0	0 0	0	O	0 0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE											
Médecins											
Psychologues											
Sages-femmes											
Cadres de santé paramédicaux											-
Puéricultrices cadres de santé											
Puéricultrices*											
Cadras de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-											Γ
techniques											
Infirmiers en soins généraux											
Infirmitor											
Aides-soignants											
Auxiliaires de puériculture											
Auxiliaires de soins				oli line verificando de citalia.							
FILIERE MEDICO-SOCIALE 0 0 0	0 0	0 0	0	0 0	0	0	0	0	ō	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE											
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et											
orthophonistes											T
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et											
manipulateurs d'electroradiologie medicale											
Blologistes, veterinaires, priarriaciens											
	C	-	-		0	C	6	-	•	-	10
)))	X	200	
FILIERE POLICE MUNICIPALE											Τ
Directeur de police municipale											
Chefs de service de police municipale											
Agents de police municipale											
Gardes-champêtres											
FILIERE POLICE MUNICIPALE 0 0 0	0 0	0 0	0	0 (0 0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS											
Contrôleurs, colonels											
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels											
Médecins, pharmaciens											
lieitenants											
Codesc do contró											Ī
Cadres de Sante]

infirmlers												
Sous-officiers												
Sapeurs et caporaux												
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	a	0	0	0	0	0	0 0	0
FILIERE ANIMATION												
Animateurs												
Adjoints d'animation												
PILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0
TOTAL	0 0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0

Nombre de jours donnés dans le cadre 2.2.4 du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de	
réduction du temps de travail	
Jours de congés annuels	
Jours épargnés sur un compte	
épargne-temps	
TOTAL	Alakaran yaran g

2.2.5 Charte du temps

rganisation du travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2022 ? Non

Nombre d'héures supplementaires et complementaires l'éalisées et l'emunélées en 2022 par sexe l'illière et cadre d'emplois

Dans votre collectivité, y à fill des agents qui uni affectue des heures supplementaires at/ou-complementaires au cours de l'année 2027? Oux

2.2.8

ſ			Fonction						ontractuels sur			
	Temps	complets			n complets	. 49		omplets	<u> </u>		n complets	
Cadres d'emplors Fulières		supprementaires unérées on 2022	complementa	d'heures ires realisées et es en 2022	applementa	d'heures res realisees et èes en 2022	Vombre supplémentai rémunéré	es réalisees ar	Nombre complemental rémunéré	res céalisees et	supplementar	d'houres res réalisées et les en 2022
ADMINISTRATO HE	Hommes	Femmes	Hornmes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Lemmes	Hommes	Femmes	Hommes	Lemmes
ADVINSTRATEURS AT ACHES	0.00	0.00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	9,00
AT ACHES SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00	0,00	0.00	9,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
REDACTEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADION'S ADMINISTRATIES	112.00	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9.60
FRUERE ADMINISTRATIVE	112,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS EN CHEF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	0.00	0,00	0.00
INGENIEURS	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	9,00	0,00
TECHNICIENS	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00	-0.00	0,00	0.00
AGENTS DE MAITRISE	0,00	0.00	0,00	6,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
ADIOIN*S*ECHNIQUES	0,00	9,00	0,00	0,00	9,00	9,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
ADIOINTS TECHNIQUES DESITTABLISSE MENTS D'ENSEIGNEMENT	6,66	0,00	0,00	9,00	0,00	9,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSERVATEURS OU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	9,00	0,00
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	9.00	0,00	0,00	0.00	0,00	9,00	6,00	0,00
ATTACHÉS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,06	0,00	0.00	0,001	0,00	0,00
BIBLIOTHECAIRES	0,00	9,90	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	J,00	0,00
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSHICNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	-9,00	0,00	0,00	9,00	0.00
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT'S DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS D'ENSEICNEMENT ARTISTIQUE ADJOINT'S TERRITORIALX DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT'S TERRITORIAL X DU PA'RIMOINE FRUERE CULTURELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERS DES APS	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCA" EURS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00
OPERATEURS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00
PRIESE SPORTIVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSTILLERS SOCIO EDLICATIFS	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIES	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
V/ONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAGX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	9,00	0.00	0,00	0,00
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
AGENTS SOCIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00
MEDECINS	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	9,00
PSYCHOLOGUES	9,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1),00	0,00	9,00
SAGES-FEMMES	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
PUFFICULTRICES CADRES DE SANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
PUERICULTRICES *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES INFIRMIERS EN SOINS GENERALX	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
INFIRMIERS EN SOINS GENERALIX INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	9,00	0.00	0,00
AIDES-SOIGNANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
AUXILIARES DE PUERICUETURE	0,00	9,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE SOINS	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00
PILERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	<u>Λ</u>	000		0	0	0	0	0	0	0		0,00
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET	U	U						0	V			
	0,00	0.00	0,00					9.00	g.on	0.01	0.00	0.00
MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE BIOLOGISTES VETERINAIRES PHARMACIENS	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	9.90	9,00	0,00	0,00	0,00
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0,00	0.00 00,0 00,0	0,00					0,00	9,00	0,00	0,00	0.00
	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0.00	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS TECHNICIENS PARAMEDICALX	0,00	00,0	0,00	9,90 9.90	0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0.00
BIOLOCISTES, VETERIVAIRIS, PINARVACENS TECHNICITIS PARAVEDICALX FLUERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 00,0 0	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0.00
BIOLOGISTES, VETERNAIRES, PHARMACE NS TCHNICITNS PARAMEDICALIX FUERE MEDICI-TECHNIQUE DIRECTFUR DE POLICE MUNICIPALE	0,00 0,00 0,00 0,00	00,00 00,00 00,0 0	0,00 0,00 0,00 0,00	9,00 3,00 9,00 0,0 0	0,00 0,00 0,00 9,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 6,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0.00 0.00 00.0 0
BIOLOGISTES, VETERMARIS, PHARMACENS TCHNICITS SPARAMEDICALX RUSE MEDICO-TECHNIQUE DRECTUR DE POLICE MUNICIPALE OHER DE STRIVEC DE POLICE MUNICIPALE	0,00 0,00 0,00 0,00	00.0 00.0 00.0 00.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	9,00 9,00 9,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 9,00 9,00 0,00 9,00	9,00 9,00 9,00 9,00 9,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 6,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
BOLDOCHTES, VETRINAIRIS, PHARVACENS TCHNICITS PRARVEDICALX RUSER MEDICO-TECHNIQUE DRECTIR, RO POLUE MUNICIPALE OHER DE SERVICE DE POLUE VUNICIPALE ACEN'S DE POLUE VUNICIPALE	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 9,00 9,00 9,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	9,00 9,00 6,00 9,00 9,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
BIOLOCISTES, VETERMAIRES, PHARMACEINS TCHNICITAS PRARMADICALIX FILERE MEDICO-TECHNIQUE DIRECTFUR DE POLICE MUNICIPALE CHEEN DE SPRUCE MUNICIPALE ACEN'S DE POLICE VUNICIPALE CARDES CHAMPETRES	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 9,00 9,00 9,00 9,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
BIOLOCISTES, VETERMAIRES, PHARMACEINS TCHNICITAS PRARMACIENS PLERE MEDICO-TECHNIQUE DIRECTION DE POLICE MUNICIPALE CHEFO ES RIVED PROLICE MUNICIPALE GARDES CHAMPÉTRES FILERE POLICE MUNICIPALE FILERE POLICE MUNICIPALE	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
BOLDOCKTES, VETERMARES, PHARMACENS TCHNICITS PRARMALECALX RAISE MEDICO-TECHNIQUE DRECTUR DE POLUCE MUNICIPALE CHER DE SERVICE DE POLICE VUNICIPALE GARDES CHAYPERS RESERVOLCE MUNICIPALE CARDIS CHAYPERS CARDIS CHAYPERS CAPITAINES, COLOVIÉS CAPITAINES, COLOVIÉS CAPITAINES, COLOVIÉS VEDECINS, PHARMACIENS VEDECINS, PHARMACIENS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	2,00 3,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
BIOLOGISTES, VETERMAIRES, PHARMACIENS TCHNICITS SHARM EDICALX FILERE MEDICO-TECHNIQUE DIRECTUR DE POLICE MUNICIPALE CREETO ES RIVIE DE POLICE MUNICIPALE GARDIS-CHAVPÉTRES FILERE POLICE MUNICIPALE GARDIS-CHAVPÉTRES COMTROLLERS, COLOMIS CAPPAINES, COLOMIS CAPPAINES, COMMANDANS, LIEUTENANTS COLOMIS VEDICINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS LIEUTENANTS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	00.0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	2,00 3,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
BIOLOCISTES, VETERNAIRES, PHARMACEINS TCHNICITAS PRARMAEDICALX PILERE MEDICA-TECHNIQUE DIRECTUR DE POLICE MUNICIPALE CHEETO IS RIVED DE POLICE MUNICIPALE GARDES CHAMPET RES PILERE POLICE MUNICIPALE CONTROLLERS, COLOMEIS CONTROLLERS, COLOMEIS CAPTAINES, COMMANDAMS, LIEUTEMANTS COLOMEIS VEDECINS, PHARMACEINS LIEUTEMANTS INFRINTIERS D'ENCADRE VENT	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
HOLDOGETS VETERMARES, PHARMACENS TCHNICINS PRARMACENS TCHNICINS PRARMACENS PRUSE MEDICAL PRODUCE MUNICIPALE DRECTURD PO POUCE MUNICIPALE CHEES OF STRINGE DE POUCE VUNICIPALE GARDES CHAMPE'RES CONTRÔLEURS, COLONELS CONTRÔLEURS, COLONELS CAPPENINS, COMMANDANS, LEUTENANTS COLONELS VEDECINS, PHARMACENS INTERVIERS OF VICADREVENT	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	00.0 00.0 00.0 00.0 00.0 00.0 00.0 00.	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.0.0 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	9,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0 0,000 0 0 0
BIOLOGISTES, VETERMARES, PHARVACENS TCHNICITS PRARVEDICALX ALUER MEDICO-TECHNIQUE DIRECTUR, DE POLICE MUNICIPALE CHEFS DE SERVICE DE POLICE VUNICIPALE GARDES-CHAVPÉTRES PHERRE POLICE MUNICIPALE CONTRÔLEURS, COLOVEIS CAPITAINES, COMMANDAVES, LIEUTE NAVES-COLOVEIS VEDECINS, PHARMACIE VS. LIEUTENANTS INHRIVERS DE NICADRE VENT INHRIVERS DE NICADRE VENT INHRIVERS SOLA-OFFICIERS	0,60 0,60 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0 0,000
DOLOGISTES VETERNARIS, PHARVACENS TCHNICINS PARAVEDICAUX PAREM MEDICO-TECHNIQUE OHEROF SPRICE DE POLICE VUNICIPALE GARDIS-CHAMPÉ RES PAREM POLICE VUNICIPALE GARDIS-CHAMPÉ RES NEDECINS, PHARMACIE VS. LEU "L'ANT'S NERM'ERS D'S NICADRE VENT NIRIM'ERS GOLS-GEPICERS SAPEJIKS ET CAPORAL K.	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00 9,00	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0
BIOLOCISTES, VETERINARIS, PHARVACIENS TCHNICIS S ARRAYEDICALX PILERE MEDICO-TEORNIQUE DIRECTUR DE POLICE MUNICIPALE CHES DI SERVICE DE POLICE VUNICIPALE CARDIS-CHAYPÉ RES PILERE POLICE VUNICIPALE CARDIS-CHAYPÉ RES CAPITAMIS, COLOVISIS CAPITAMIS, COLOVISIS CAPITAMIS, COMMANDANIS, LEUTENANIS COLOVISIS VEDICINS, PHARMACIENS IEUTENANIS NIRROVIRIS D'EUGDRE VENT NIRROVIRIS D'EUGDRE VENT NIRROVIRIS D'EUGDRE VENT NIRROVIRIS SONIS OFFICIERS SAPEURS ET CAPORALX PILERE MICRIONE SE TECCUES	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	00.0 000 000 000 000 000 000 000 000 00	9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0
HOLDOGET'S VETERMARIS, PHARMACENS TCHNICINS PRARMADICALX THERE MEDICO-TECHNIQUE DRECTURD OF POLICE MUNICIPALE OHERS OF SIR RIVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES CHAMPE'RES PRESE POLICE VUNICIPALE CONTROLEURS, COLONELS CAPPAINTS, COMMANDAYS, LIEUTENANTS COLONELS VEDECINS, PHARMACENS VEDECINS, PHARMACENS NARMAGENS D'S VICADRE VENT NARMAGENS D'S VICADRE VENT	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,00	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
BIOLOGISTES, VETERMAIRES, PHARMACIENS TCHNICITS GRANT BICALX PILER MEDICO-TECHNIQUE DIRECTUR DE POLICE MUNICIPALE CREET DE SIRVICE DE POLICE MUNICIPALE GARDES CHAVPET RES PILER POLICE MUNICIPALE COM"ROLEURS, COLONES COM"ROLEURS, COLONES CAPTAINES, COLONAS VEDECINS, PHARMACIENS LIEUTENAN'S NIRRICHISTO STUDIES NIRRICHISTO STUDIES SAPELINE T CAPORALX PILERE SCOURS SAPELINE T CAPORALX PILERE MICRIORE ET SECOURS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0 0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	00.0 000 000 000 000 000 000 000 000 00	9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000 9,000	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0

^{*} Comptabiliser les puericultrices du cadre d'emplois du decretin 92 859 du 28 août 1997 modifie et du Ladre d'emplois du decretin 2014 923 du 18 août 7014

si OEEL afficher et renseigner le tableau suivant.

2.2.9

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022

Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de décompte des heures réalisées

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

		Fonctio	Fonctionnaires			o series also references		
	Temps complets			Temps non complets	Temps	Temps complets	lets Temps and employ permanent	Temps non complets
CADRE D'EMPLOIS	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022	lisées n'ayant donné ı ni à récupération en 22	Nombre d'heures réalise lieu ni à rémunération ni	ant donné jération en	Nombre d'heures réa lieu ni à rémunération 20	ayant donné upération en	Nombre d'heures réa lieu ni à rémunératior 20	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs								
Attachés								
Secrétaires de mairie								
Rédacteurs								
Adjoints administratifs								
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	U	C		
Ingénieurs en chef								
Ingénieurs								
Techniciens								
Agents de maitrise								
Adjoints techniques								
Adjoints techniques des établissements d'enseignement								
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	
Conservateurs du patrimoine								
Conservateurs des bibliothèques								
Attachés de conservation du patrimoine								
Bibliothécaires								
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique								
Professeurs d'enseignement artistique								
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques								
Assistants d'enseignement artistique				The state of the s				
Adjoints territoriaux du patrimoine								
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS								
Educateurs des APS								
Opérateurs des APS								
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	C
Conseillers socio-éducatifs								
Assistants socio-éducatifs								
Educateurs de jeunes enfants								
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux								
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)								
Agents sociaux								
PILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	U
Médecins								
Psychologues								
Sages-femmes								
Cadres de santé paramédicaux								
Puéricultrices cadres de santé								
Puéricultrices*								
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques		MANAGEMENT AND THE PARTY OF THE						
The state of the s								
HILLINELS ELL SOILLS BELIET BUX								

1.6:-				
Aides-soignants				
Auxiliaires de puériculture				
Auxiliaires de soins				
FILIERE MEDICO-SOCIALE 0 0 0 0	0	0	0	ō
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes				
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale				
Biologistes, vėtėrinaires, pharmaciens				
Techniciens paramėdicaux				
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE 0 0 0	0 0	0	0	0
Directeur de police municipale				
Chefs de service de police municipale				
Agents de police municipale				
Gardes-champètres				
FILIERE POLICE MUNICIPALE 0 0 0	0 0	0	0	0
Contrôleurs, colonels				
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels				
Médecins, pharmaciens				
Lieutenants				
Cadres de santé				
Infirmiers				
Sous-officiers				
Sapeurs et caporaux				
FILIERE INCENDIE-SECOURS 0 0 0	0 0	0	0	0
Animateurs				
Adjoints d'animation				
		0	0	0
TOTAL	0 0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



Informations relatives au temps 2.3.1 partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	0	0	0
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	0	0	0
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	0	0	0
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités	0	0	0
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein			0

Naul III sugat du Natione de demande, dres sittede et nou du Londre diagents avant chesante des nemondes fundu a genumeen nou

23-23-73 agit du Fombre la agents cocupant un emplo, la temps complet et merçant leurs fonctions la temps partiel chois qui no enouvellent pas leur demande de trovoil à temps partiel.

i 3-1-2 i sugit uu nomare de demandes acceptees et non du nomary diagents avant presente des de nanges qui cours de langes, qui

l à 1,4 il s'agit du nombre de modifications presentées par les ayents aucupant un emplo, permanent à temps complet et exerçant, eurs

complet rémunérés au 31/12/2022par filière, cadre d'emplois et selon le sexe Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps 2.3.2

			FON à TEMPS	FONCTIONNAIRES occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à	occupant un pe erçant leurs fo	oste nctions à :				
	TEMP	TEMPS PLEIN		Tout type	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	TIEL (sauf thér	apeutique)			ā
	10	100%	Moins	de 80%	de 80% à m	moins de 90%	%06	90% et plus	T	
	Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE								(2)		
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0		0 0	0
Attachés	0									
Secrétaires de mairie	0								0	0
Rédacteurs	0								75	
Adjoints administratifs		0	0	0	0					0
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1	0	0	0					
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0			0
Techniciens	0	0	0		0	0	0			0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0			0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0		0	
Adjoints techníques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0			0
FILIERE TECHNIQUE	0			0	0	0	0		0	0
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	0	0	0		0	0	0		0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0			0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0			
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0		0			
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0			0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0		0	0	0	0			0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0		0	0
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS	[0	0	0	0	0	0	0		0)
Educateurs des APS	0	0		0	0	0	0		0	0
Opérateurs des APS	0	0		0	0	0	0		o	0
BY HOUGH HOST III					The state of the s		CONTRACTOR OF THE PROPERTY AND ADDRESS.			

1/3 IND 2.3.2

RSU 2022

2/3 IND 2.3.2

FILIERE SOCIALE			-						
Conseillers socio-éducatifs	0	0	>	5	0	n	3	D	5 0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	+	0	0	0	0	0	0	0 1
FILERE SOCIALE	0	1	0	0	0	0	0	0	0 1
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE									
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS									
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0
FILIERE ANIMATION			-						
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	1	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE SOCIALE

0	2
77	7
101	101
-	0
0	0
Ш	
0	
睛	6
0	0
F	7
	Ш
69999	
δĺ	
<u>\\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ </u>	
릙	
A A	
E	TA!
Ē	2
	_

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps 2.3.3 partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
	Hommes	0	0
Catégorie A	Femmes	0	0
	Total	0	0
	Hommes	0	0
Catégorie B	Femmes	0	0
	Total	0	0
	Hommes	0	0
Catégorie C	Femmes	0	0
	Total	0	0

Quotité de temps de travail des contractuels occupant un emploi permanent à temps complet et rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe

2.3.4 rganisation du travail

		CONTRA	ACTUELS sur emploi p EMPS COMPLET et ex	CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :	un poste Is à :				
	TEMPS PLEIN		Tout	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	EL (sauf thérapeu	tique)		Total	3
	100%	Moir	Moins de 80%	de 80% à moins de 90%	ins de 90%	%06	30% et plus		
	Hommes 2.3.4(1) Femmes 2.3.4	.4(2) Hommes 2.3.4(3)) Femmes 2.3.4(4)	Hommes 2.3.4(5)	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4(7)	Femmes 2.3.4(8)	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Administrateurs	0	0			0	0			0
Attachés	1	1		0	0	0	0	1	,
Secrétaires de mairie	0	0			0	0			P
Rédacteurs	0	0			0	0			0
Adjoints administratifs	0	0	0 0	0	0	0		0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1			0	0	0		-
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieurs en chef	0	0			0	0			0
Ingénieurs	0	0			0	0			0
Techniciens	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0			0	0			0
Adjoints techniques	0	0			0	0			0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0			0	0			0
FILIERE TECHNIQUE	0	0			0	0			0
FILIERE CULTURELLE									
Conservateurs du patrimoine	0				0	0			0
Conservateurs des bibliothèques	0				0	0			0
Attachés de conservation du patrimoine	0				0	0			0
Bibliothécaires	0				0	0			0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0				0	0			0
Professeurs d'enseignement artistique	0				0	0			0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0				0	0			0
Assistants d'enseignement artistique	0				0	0			0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0				0	0			0
FILIERE SPORTIVE	-								
Conseillers des APS	0				0	0			0
Educateurs des APS	0				0	0			0
Opérateurs des APS	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0				0	0			0
FILIERE SOCIALE	-								
Conseillers socio-éducatifs	0				0	0		0	0
Assistants socio-éducatifs	0	1	0 0	0	0	0	0	0	
Educateurs de Jeunes enfants	0				0	0		0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0				0	0		0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0				0	0		0	0
Agents sociaux	0				0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0				0	0		0	П
FILIERE MEDICO-SOCIALE	ALL CONTROL OF THE PROPERTY OF								
Medecins	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0				0	0		0	1

		CONTRACTUELS : à TEMPS CO	TRACTUELS sur emploi permanent occupant un pc à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :	CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :				
	TEMPS PLEIN		Tout type de	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	apeutique)		Total	
	100%	Moins de 80%		de 80% à moins de 90%	%06	90% et plus		
	Hommes 2.3.4(1) Femmes 2.3.4(2)	Hommes 2.3.4(3) Femmes	2.3.4(4)	Hommes 2.3.4(5) Femmes 2.3.4(6)	4(6) Hommes 2.3.4(7)	Femmes 2.3.4(8)	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Sages-femmes	0		0	0			0	0
Cadres de santé paramédicaux		0 0	0	0) 0	0 0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0		0	0			0	0
Puéricultrices*	0		0	0			0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0		0	0			0	0
Infirmiers en soins généraux	0		0	0			0	0
Infirmiers	0		0	0			0	0
Aídes-soignants	0		0	0			0	0
Auxiliaires de puériculture	0		0	0			0	0
Auxiliaires de soins	0		0	0			0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0		0	0			0	1
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE								
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0 0	0	0) [0	0 0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs			c	c		-	•	c
d'électroradiologie médicale	2		0	D .				
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0 0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0		0	0				0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0		0	0				0
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Directeur de police municipale	0		0	0			0	0
Chefs de service de police municipale	0		0	0		0 0	0	0
Agents de police municipale	0	0 0	0	0	0	0 0	0	0
Gardes-champêtres	0		0	0		0 0		0
FILERE POLICE MUNICIPALE	lo l		0	0				0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS								
Contrôleurs, colonels			0	0		0 0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0		0	0				0
Médecins, pharmaciens	0		0	0				0
Lieutenants			0	0				0
Cadres de santé	0		0	0				0
Infirmiers	0		0	0		0 0		0
Sous-officiers	0		0	0		0 0		0
Sapeurs et caporaux	0		0	0				0
FLIERE INCENDIE-SECOURS	0	0 0	0	0	0	0		0
FILIERE ANIMATION								
Animateurs			0	0				0
Adjoints d'animation		0 0	0	0	0	0 0	O	0
FILIERE ANIMATION	0		0	0				0
TOTAL		3 0	10	0	0	0 0	1	6

2.3.5 Nombre d'agents contractuels béneficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.5(1)	2.3.5(2)
	Hommes	0	0
Catégorie A	Femmes	0	0
	Total	0	0
	Hommes	0	0
Catégorie B	Femmes	0	0
	Total	0	0
	Hommes	0	0
Catégorie C	Femmes	0	0
	Total	0	0



Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un 2.3.6 temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps	nartial annualisă de dueit e e con ce		N. C.	
TAVEZ-VOUS delibere sur l'octroi d'un temps	partiel annualise de droit bour vo	os agents ?	I Non	1 I
1	parties annual and arose pour to	, a a B a] 11011	•

	FONCTIO	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A					
Catégorie B					
Catégorie C					
Total	0	0	0	(



Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du teletravail, de 2.4.1 refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière

	ſ~
Avez-vous délibéré sur la mise en place du l'élétravail ?	Oui
	1

is Disk, artioner et renseigner le tableau survant :

			Hommes			Femmes	
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au	FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0	0	0	0	0
cours de l'année 2022	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	1	0	0	0	0	C
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0
télétravail a été rejetée	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du	FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0	0	0	0	0
télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2022	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
***************************************	TOTAL	1	0	0	0	0	

Définition du télétravail : Article L. 1222 9 au Code du travail :

owe 183 de la transport de Combret (193 de la compansión de la compansión

1/1 IND 2.4.2

2.4.2 Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'une allocation forfaitaire de télétravail ?

rganisation du travail

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Nombre d'agents autorisés à travailler		Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	IOTAL
- de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0	0
- de manière régulière	0	0	0	0	0	0	
- depuis leur domicile ou un autre lieu privé	0	0	0	0	0	0	
- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	C	C
- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par							
l'employeur	0	0	0	0	0	0	•
- avec leur équipement personnel	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours fixes	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours flottants	0	0	0	0	0	0	0
- un jour par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- deux jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- trois jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation							
personnelle (etat de sante, handicap, grossesse, etc.)	0	0	0	0	0	0)
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation	-						
exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0

Retour ou sommule

Reministrations des tenchennaires ayant havaille au moins on jeur

duant famée 2022

émunérations 3.1.1 desaitement

3.1.1.0 - Au 31/12/2022, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un Cui

Si OUI, afficher les deux questions suivantes

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles

Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?

	Montani	Montant total des	dont primes et indemnités (à	ndemnités (à										
3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	brutes (he	remunerations annuelles brutes (hors charges patronales)	l'exception des frais de déplacement)	es frais de ment)	dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)	bonification e (NBI)	dont comp traitement ir	dont complément de traitement indiciaire (CTI)	dont heures supplémentaires ou complémentaires	heures supplémentaires ou complémentaires	do	dont SFT	dont IR	Œ
	3.	3.1.1.1	3.1.1.2	1.2	3.1.1.3	1.3	3.1.1.	1.4	3.1.1	1.5	3.	3.1.1.6	3.1.1.	7
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	118 660	240 224	38 909	63 566	2 2 7 0	5 536	0	0			0			5.040
Catégorie A	27 053	82 148	8 855	25 675	844	2 590	0	0			0		536	1 577
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0			
Catégorie C	91 607	158 076	30 054	37 891	1 426	2 946	0	0	1 795		C	1 55	1 744	3.463
FILIERE TECHNIQUE	9 921	74 233	2 059	13 788	0	1 350	0	0			0	1	usc .	1710
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		2	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0		0			, -	
Catégorie C	9 921	74 233	2 059	13 788	0	1 350	0	0	0	0	0	-	230	1 710
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	o	0	0	0	0	0	0	0		200	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		5 0	0 0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0 0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0 0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	O	0	0	0	0	C	C	Ò	٥
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			C
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	С
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	0	238 694	0	52 162	0	1 092	0	0	0	0	0	0	0	5 447
Catégorie A	0	5 554	0	1 747	0	161	0	0	0	0	0	0	0	113
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	233 140	0	50 415	0	931	0	0	0	0	0	0	0	5 334
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0 [0	0	0	•	0	0	0	0	0	0	•	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

EILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	o	0	3	0	0	0	0	0	o	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0)	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	70 844	23 440	15 101	8 006	О	188))	0	0	0	1 102	1623	346
Catégorie 8	20 170		6 827	9008	0	188	0		0	0	0	1 102	393	346
Catégorie C	50 674	0	8 274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 230	0
Total	199 425	576 591	690 95	137 522	2270	8 166	J		1795	0	0	5 823	4 133	12 543

émunérations 3.2.1

Rémunérations des contractuets occupant un emploi permanent ayaut havaille que mains un jour durant de l'année 2022

champs, southoutach seit an employ permonent awant traville in initials are two an average chamber 2002.

Si OUI, afficher la question suivante : Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles

Oui

	Montant rémunératio	rviontant total des rémunérations annuelles			dont complément de	dément de	dont heures su	dont heures supplémentaires
3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLO! PERMANENT	brutes (hors charges patronales)	es (hors charges patronales)	dont primes et indemnites 3.2.1.2	t indemnites 1.2	traitement ir 3.2	traitement indiciaire (CTI)	ou compl	ou complémentaires 3.2.1.4
	3.2	3.2.1.1						
	Hommes	Fer	Hon	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	40 576	137 354	12 820	82 335	0	0	0	0
Catégorie A	40 576	137 354	12 820	82 335	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie C	0	0	0	0	0		0	0
FILIERE TECHNIQUE	42 510	0	7 165	0	0	0		0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie B	0		0	0	0	0		0
Catégorie C	42 510		7 165	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0		0	0	0	0		0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie C	0		0	0	0			
FILIERE SPORTIVE	0	0	٥	0	0	0		0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie B	0		0	0	0	0		0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0		0
FILIERE SOCIALE	0	56 727	0	15 397	0	0	0	0
Catégorie A	0	56 727	0	15 397	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie C	0	0		0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	94 610	o	762	0	0		0
Catégorie A	0	94 610	0	762	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Categorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	200	0	0	0	0	0	0
Total	83 086	288 691	19 985	98 494	0	0	0	0

3.3.1 émunérations

permanent ayant travaille au moins un jour durant l'année 2022 Rémunérations des contractuels occupant un emploi NON

is the decision of Parish states

	Montant total des rémunérations annuel brutes	Montant total des rémunérations annuelles brutes
	Hommes	Femmes
Assistants maternels	0	0
Assistants familiaux	0	0
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	46 421	0
lotal	46 421	0

3.4.1 émunérations

Indemnisation du châmage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de **vos anciens agents TITULAIRES**, vous êtes <u>.</u> En auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi

	Nombre d'allocataires dans l'année 2022
Anciens titulaires	1
Anciens stagiaires	0

émunérations 3.4.2

Indermisation du chômage pour les confractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

Nombre d'allocataires dans l'année 2022 Vous êtes en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi Si en AUTO-ASSURANCE, afficher et renseigner :

émunérations 3.4.3

Maintien des primes en cas de conge de maladic ordinaire

Ave	z-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ?	Oui
J		

119

Before our summable

Votre correct wite un-new verse une indemnete de finde contrat uu cours de l'annex? Non

Out, afficher le tableau sulvant de 2000 nablet de 2000 nablet groupements de communes de moins de 10 000 nabledont des autres des autres collectivités ferritoriales ou etablissements mentionnés à l'artic Tous les emplois pour les communes nouve les issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants es communes de moins de 1 000 Les pesoins des ervices ou la nature des fonctions le lust l'ent CADRE D'EMPLOIS moins de 1 000 nabitants et les groupements de communes regroupant moins de La 000 nabitants Accrossement temporaire d'act y té diempiois existant a création ou a suppression depend de la décision d'une 2 orsque la quotité de ternos de traval: est inférieure à 50 3 FILIERE ADMINISTRATIVE Administrateurs Attachés Secrétaires de mairie Rédacteurs FILIERE ADMINISTRATIVE 0 FILIERE TECHNIQUE Ingénieurs en chef Ingénieurs Agents de maîtrise Adjoints techniques
Adjoints techniques des etablissements
d'enseignement
RUERE TECHNIQUE 0 FILIERE CULTURELLE Conservateurs du patrimoine Conservateurs des bibliothèques Bibliothécaires Directeurs d'établissements d'enseignement artistique Professeurs d'enseignement artistique Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistants d'enseignement artistique Adjoints territoriaux du patrimoine PILIERE CULTURELLE FILIERE SPORTIVE Conseillers des APS Educateurs des APS Opérateurs des APS FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE Assistants socio-éducatifs Educateurs de jeunes enfants Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) 0 FILIERE MEDICO-SOCIALE Psychologues Sages-femmes Cadres de santé paramedicaux Puéricultrices cadres de santé Puéricultrices*

Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques Infirmiers en soins généraux Aides-spignants Auxiliaires de puériculture FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE Masseurs-kinésithérapeules, psychomotriciens et ortho 0 Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens 0 FILIERE MEDICO-TECHNIQUE 0 FILIERE POLICE MUNICIPALE recteur de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale FILIERE POLICE MUNICIPALE FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrâleurs, coloneis apitaines, commandants, lieutenants-colonels Lieutenants Infirmiers Sous-officiers

FILIERE INCENDIE-SECOURS

Animateurs
Adjoints d'animation
FLIERE ANIMATION
TOTAL

FILIERE ANIMATION

de devise en el de en el value de en el como de en el forma de la culcula de en el como de de encola cur, en que la tr Duarts de duare estre delimies el femmes el rescape desente dans elfoner transmis de 2005.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	39 553	35 695	9,75
Catégorie A	54 106	49 190	9,09
Catégorie B			-,
Catégorie C	36 643	31 240	14,74
FILIERE TECHNIQUE	30 064	28 884	3,92
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C	30 064	28 884	3,92
FILIERE CULTURELLE		- Andrewson - M	
Catégorie A			-110
Catégorie B			
Catégorie C	411111111111111111111111111111111111111		
FILIERE SPORTIVE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE		29 360	
Catégorie A		42 723	
Catégorie B			
Catégorie C		29 143	
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		AF-I	
Catégorie A		To the second districts	
Catégorie B	***************************************		- **
Catégorie C		**************************************	***************************************
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			•
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B		THE REPORT OF THE PARTY OF THE	
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION	28 338	46 880	-65,43
Catégorie B	40 340	46 880	-16,21
Catégorie C	25 337	.0 000	
Total	34 207	32 158	5,99

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	34 680	68 677	-98,03
Catégorie A	34 680	68 677	-98,03
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE TECHNIQUE	23 882		
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C	23 882		
FILIERE CULTURELLE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C		****	
FILIERE SPORTIVE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE		30 498	
Catégorie A		30 498	
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE		54 374	
Catégorie A		54 374	
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION			
Catégorie B			
Catégorie C			
Total	28 165	51 552	-83,04

émunérations

3.4.0.1

Votre collectivité est-elle un département, une region, une collectivité territoriale de plus de 80 000 habitants ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ? Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant.

	Sommes brutes en euros (hommes)	Sommes brutes en euros (femmes)	Nombre de Hommes bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
Les dix plus hautes rémunérations en 2022	0	0	0	0	0

émunérations

a Artinia Argania de Cara de C Cara de Cara d

The control of the co

1 3/3///11	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	3 541 287
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	209 030

anté et sécurité au travail

4.1.1 Agents affectes à la prévention

Change is lather a consecute in Journa out control and a control and capital persons on 2022

Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité) Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité) Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité (ACFI) ***, Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention,)		Effectif au 31/12/2022 des agents	Effectif en équivalent temps plein
		de la collectivité	sur 2022
		Ц	
	collectivité)	0	
collectivité) Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, fitulaires ou contractuels, agents de la collectivité Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge 0 0	Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la	ſ	
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge 0	collectivité)	7	
titulaires ou contractuels, agents de la collectivité Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention,)	Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***,	C	
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge 0	titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	D	
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge 0	Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		0
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention,)	Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité		0
de la prévention,)	Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge	c	
	de la prévention,)	Þ	

anté et sécurité au travail

4.1.2 Actions liées à la prévention dans l'année 2022

Courty or Table dox you several concerns in his fame from me, of control hads sof crapbo permonent press its an 31/12/2022

	Montant		Nombre
	en euros	Nombre de jours	240000,0
	(arrondi à l'euro supérieur)		dgells
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0	0	0
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
ormation dans le cadre des habilitations	0	0	0
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0	10 mg	
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	0		

anté et sécurité au travail 4.1.3 Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

Comptabiliser searment les visites medicules sur demunde de l'agent

	Hommes	Femmes	
le visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2022	1	0	

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Refour du sommolre

anté et sécurité au travail 4.1.4

Oui

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2022 ? Si OUI, afficher et indiquer :

2006 L'année de la dernière mise à jour L'année de création du document

Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) 4.1.5 anté et sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2022 ?

Oui

Démarches de prévention des risques 4.1.6 anté et sécurité au travail Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2022 :

Oui Oui Ou. Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ? Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ? D'autres démarches de prévention des risques ?

Registre de santé et de sécurité au travail 4.17 anté et sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2022 ?

Oui

anté et sécurité au travail

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2022	60 260,20	Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier	in the state of th
Y a till eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien ave	c ces accidents en 2022 dans votre collectivite ?	Oui	

5. Out, arfigner el ableau sulvant

		Nom	bre d'acciden	ts du travail*	reconnus da	ns l'année 20)22			les accidents auparavant)		
Cadres d'emplois - Filière		Accidents o	le SERVICE			Accidents	de TRAJET					
Country of the Countr		accidents de RVICE		e d'accidents arrêt		iccidents de NET		iombre s sans arrêt	Accident di	SERVICE	Accident d	e TRAJET
	Hommes	Femmes										
Administrateurs	С	0		0			0			0		!
Attachés Secretaires de mairie	0	0		0	0		0		0	0	 	
Redacteurs	0	0		0	 		0					
Adjoints administratifs	0	0		0		 	0	0		0	 	-
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0					
Ingénieurs en chef	0	0	-	0		0	 				-	
Ingenieurs Techniciens	0	0		0					 		ļ	
Agents de maitrise	0	0	0	0		0	-					
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0						
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0						
FILIERE TECHNIQUE	0	0		0		22122-2222-222-2				0	0	0
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0							
Conservateurs des bibliothèques Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0								
Bibliothécaires	0	0	0	0	0		0	0	0	0		
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0				0				
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0			0	0				
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	n	0
bibliothèques Assistants d'enseignement artistique	0	-										
Assistants d'enseignement artistique Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
FILIERE CULTURELLE	0	0		0								
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0		0	0				
FILIERE SPORTIVE	0	0	020200000000	0		22.7 V 27.12.22.22.2						
Conseillers socio-éducatifs Assistants socio éducatifs	0	0	0	0	0							
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0			0				
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0		 	.		-		1
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	_	0		0			-
FILIERE SOCIALE Medecins	0	0	0	0	0		0			Secretary and the second	0	
Psychologues	0	0	0	0	0		0		0			
Sages-femmes	0	0	0	0	0				0			
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0				-		-
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0				0			
Puéricultrices** Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-	0	0	0	0	0							1
techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0		0	0		ļ		0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0				0	***************************************		
Aides soignants Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0								+
Auxiliaires de soins	0			U						, U		
and the second section of the second		0	0	0	0		0	0	0	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0			0	0	0	0	0		0	0
FILERE MEDICO-SOCIALE Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes					0	0	0	0	0	0	0	0
Masseurs kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et	0	0	0	0	0	0 0 0	0 0 0	0	0 0	0	0	0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures pudologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale	0 0	0	0 0	0 0	0 b 0	0 6 0	0 0	0 0	0 0 0	0	0 0	0 0
Masseurs kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et	0 0 0	0	0 0 0	0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	0 0	0 0	0 0 0	0 0 0
Masseurs kinesithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures pudologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie medicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0 0	0	0 0 0	0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0	0 0	0 0 0	0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaux FRUERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale	0 0 0 0 0 0	0 0	0 0 0	0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, véterinaires, pharmaciens Techniciens paramedicaux FILERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie medicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaus FRUERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaux FILIERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Gardes champètres	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie medicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaus FRUERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie medicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramedicaux FILERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Gardes champêtres FILERE POLICE MUNICIPALE	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramedicaux FILERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Gardes champêtres FILERE POLICE MUNICIPALE Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants colonels Medecins, pharmaciens	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie medicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramedicaux FILERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Gardes champêtres FILERE POLICE MUNICIPALE Contrôleurs, colonels Gapitaines, commandants, lieutenants colonels Medecins, pharmaciens Lieutenants	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0								
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramedicaux FILIERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Gardes champêtres FILIERE POLICE MUNICIPALE Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants colonels Medecins, pharmaciens Lieutenants Infirmiers d'encadrement	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0											
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaux FILIERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Gardes champètres FILIERE POLICE MUNICIPALE Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants colonels Medecins, pharmaciens Lieutenants Infirmiers d'encadrement Infirmiers	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramedicaux FILIERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Gardes champêtres FILIERE POLICE MUNICIPALE Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants colonels Medecins, pharmaciens Lieutenants Infirmiers d'encadrement	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pedicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, vetérinaires, pharmaciens Techniciens paramedicaux FILERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Gardes champêtres FILERE POLICE MUNICIPALE Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants colonels Medecins, pharmaciens Lieutenants Lieutenants Linfirmiers d'encadrement Infirmiers Sous officiers	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0							
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramédicaux FILIERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Gardes champètres FILIERE POLICE MUNICIPALE Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants colonels Medecins, pharmaciens Lieutenants Infirmiers d'encadrement Infirmiers Sous officiers Sapeurs et caporaux FILIERE INCENDIE-SECOURS Animateurs	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Masseurs kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes Pédicures podologues, ergotherapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'electroradiologie medicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens Techniciens paramedicaux FILERE MEDICO-TECHNIQUE Directeurs de police municipale Chefs de service de police municipale Gardes champêtres FILIERE POLICE MUNICIPALE Controlleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants colonels Medecins, pharmaciens Lieutenants Lieutenants Lieutenants Liefirmiers d'encadrement Infirmiers Sous officiers Sapeurs et caporaux FILIERE INICENDIE-SECOURS	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

anté et sécurité au travail 4.2.2 Maradies divides innoelles le duminues en 2022 et jours à arreis de travail lies à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues

Remarque . Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques

Non Y a till eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec des maladies en 2022 dans votre collectivite?

Si Olui, afficher le tableau sulvant -

	à caractère profession	s professionnelles ou onnel ou contractées es dans l'année 2022	caractère profession service reconnu antérieures ayant	s professionnelles ou à nnel ou contractées en les dans les années entraînées des jours s l'année 2022	No	mbre de jours	d'arrèts de trav	vail
Cadres d'emplois	Hommes	Fernmos	Hommes	Femmes	à des MP reci l'année en for	Nombre de jours d'arrêt dus d à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe a		ours d'arrêt dus a des MP ns les années n fonction du xe
Administrateurs			***		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Attachés								
Secrétaires de mairie								
Rédacteurs								
Adjoints administratifs								
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	6/200	0	0	2500550050	0	0
Ingénieurs en chef					121111111111111111111111	2552455475544		
Ingénieurs								
Techniciens								
Agents de maîtrise								
Adjoints techniques								
Adjoints techniques des établissements d'enseignement								
FILIERE TECHNIQUE	0	o	0	0	(200 mm/mm ×		September -	
Conservateurs du patrimoine	<u>Violentia in Company (Company Company Company</u>	9	an and a property of the letter	U	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques								
Attachés de conservation du patrimoine								
Bibliothécaires								
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique			ļ					
Professeurs d'enseignement artistique Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques								
Assistants d'enseignement artistique								
Adjoints territoriaux du patrimoine					-			
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS			-		•		· ·	10000 A S D S D S D S D S D S D S D S D S D S
Educateurs des APS								
Opérateurs des APS								
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs						And the state of t	-10-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20	1940) <u>1940</u>
Assistants socio-éducatifs						*		
Educateurs de jeunes enfants								
Moniteurs-educateurs et intervenants familiaux								
Agents spécialisés des écoles maternelles Agents sociaux								
FILIERE SOCIALE	0	0	0		idan menombal		1900000-0002	Value or a consequence and
Médecins	y	U	U	9	0	0	0	- 0
Psychologues								
Sages-femmes								
Cadres de santé paramédicaux								
Puéricultrices cadres de santé								
Puéricultrices*								
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques								
Infirmiers en soins généraux								
Infirmiers Aides segments								
Aides-soignants Auxiliaires de puériculture								
Auxiliaires de puericulture Auxiliaires de soins								
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	D	0	0	0	0
Masseurs kinésithérapeutes, psychomotriciens et						angelete et leet et l		
orthophonistes								
Pédicures podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale		\neg						
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens								
Techniciens paramédicaux								
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale								
Chefs de service de police municipale								
Agents de police municipale Gardes-champêtres								
	Independent of the		vojsta die selven en en en en			Action and the second	ana angerekekili (100700000000000000000000000000000000000
FILIERE POLICE MUNICIPALE Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Controleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants colonels								
Médecins, pharmaciens								
Lieutenants								
Infirmiers d'encadrement								
Infirmiers								
Saus officiers								
Sapeurs et caporaux								
FILIERE INCENDIE-SECOURS Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs Adjoints d'animation								
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	3000000000000	51909(springsrose	5 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0
		V	() () () () () () () () () ()	unin managari da	**************************************	<i> </i>		

anté et sécurité au travail 4.2.4

(iik, static unit assistagment anotatooabit enamor attribuées au cours de Lannee 2022



	Pour accide	Pour accidents du travail		ofessionnelle ou à ofessionnel ou ondant le service	Autres cas		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Titulaires et stagiaires	0	0	0	0	0	0	
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0 0		0	0	

^{*} y compris pensions d'invalidité du régime général.

4.2.5

Contrat a assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

anté et sécurité au travail

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2022 ?

Oui

anté et sécurité au travail

Nombre alagents beneficiant alune surveillance medicale **4.2.6** particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux

Fondement		Hommes		Femmes			Total	
Tondement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	atégorie B Catégorie C		
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	0	0	0	0	0	
Femmes enceintes				0	0	0	0	
Fonctionnaires réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée	О	0	0	0	0	0	0	
Fonctionnaires occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0	
Fonctionnaires souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0	
Total	0	. 0	0	0	0	0	0	

uplegy 4.3.g.2 es contractueis

Fondement		Hommes		Femmes			T -A-1	
Tondement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	0	0	0	0	0	
Femmes enceintes				0	0	0	0	
Contractuels réintégrés après un congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	
Contractuels occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0	
Contractuels souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	<i>(20)</i>	711 / 1 / O	11.4 () () () 0	∜//rs	0	

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et anté et sécurité au travail 4.2.7 nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.

Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?	
I votre collectivité à-t-elle été saisle d'une demande de profection fonctionnelle au cours de l'année ?	l Non i
protection follows and protection follows the course of fulfilled.	I NOH

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

adjege 4,2,1,1 les fonctionnaires

		Hommes			Femmes		-
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Demande de protection fonctionnelle							2000
formulée par un agent mis en cause	0	0	О	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle							A DESIGNATION
formulée par un agent victime	0	0	0	o	o	0	0
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent mis			i				0
en cause	0	0	o	0	o	o	
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent							0
victime	0	0	О	0	0	o	
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tapieau 4.2.7.2 Tes contractuels

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle							1707 new 9507000 new
formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	o	0	0
Demande de protection fonctionnelle							1000 Carronna 100
formulée par un agent victime	0	0	О	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la							10000000000000000000000000000000000000
protection fonctionnelle à un agent mis							o
en cause	0	0	0	0	0	0	
Nombre de décisions accordant la							120 978 (nepara e 24)
protection fonctionnelle à un agent							0
victime	0	0	0	0	0	0	
Total	0	47.5	0	Starte Contract C	() (1.11) () () () () () () () () () () () () ()	0	0

anté et sécurité au travail 4.3.1

discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissements sexistes, menaces ou actes Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de d'intimidation envers le personnel au cours de l'année 2022

nor of calleta lucia so amprès sur an emploman permunent, presents au cours de l'annee 2022

Lableau 9.3.3.1. Actes de violence physique envers le personnel de la collectivité

Non Est-ce que certains agents de votre collectivité ont êté victimes d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau survant :

	Nombre d'actes	Nombre d'actes de violence physique (y compris v	sique (y compris v	iolences sexuelles	violences sexuelles) envers le personnel au cours de	nel au cours de	17	-	=	-		
			l'anné	'année 2022			Nombred	Nombre d'actes de vioience sexuelle envers le personnel au cours de l'annee 2022	e sexuelle env	ers le personne	il au cours de l'a	annee 2022
		Hommes			Femmes			Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie C Catégorie A Catégorie B	Catégorie C	Catégorie C Catégorie B	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail												0
émanant du personnel sans arrêt de travail												
émanant des usagers avec arrêt de travail												
émanant des usagers sans arrêt de travail												
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
									The second secon			

Jobbeau 4,5.1 p.: Harcelement moral envers le personnel de la collectivité

1	502
Est-ce que certains agents de votre collectivité ont èté victimes de	harcèlement moral en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		Nombre de	Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral	JRH pour harceler	ment moral	
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie C Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	

Tableau 4.3.1.4. Har element sexuel envers le personnel de la collectivite

Z	
Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de	harcèlement sexuel en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		Nombre de	signalements au [Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel	nent sexuel	
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie C Catégorie B	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0)

Tableau 4.3,1.5 : Agissements sexistes envers le personnel de la collectivite

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant

)	-	1 du code du travail)	du travail)		
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C Catégorie A	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0)

Edbleso 3.1 o. Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		Nombre de si	Nombre de signalements au DRH pour actes de discrimination	iH pour actes de c	iiscrimination	
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0)

Tableau $4 \pm 1 \%$. Menaxes on tout antreacte d'intimidation envers le personnel de la collectivite

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de menaces ou de tout autre acte d'intimidation en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nomb	re de signalemen	Nombre de signalements au DRH pour menaces ou tout autre acte d'intimidation	enaces ou tout au	itre acte d'intimid	ation
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	o	0)

anté et sécurité au travail

4.3.2 Modalites de mise en œuvie du dispositif de signalement

Modalités organisationnelles

Quelles sont les modalités organisationnelles pour le dispositif de	A
signalement ?	Assuré en propre par la collectivité

Modalités de traitement des faits signalés

Actes de violence physique

	y	
Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence physique au cours de l'année ?	Non I	
ours voire concernice, y a ciri cu des signalement à actes de violence priysique au cours de l'année :	11011	

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de violence sexuelle

Dans votre collectivité, y	y a-t-il eu des signalement d'actes de violence sexuelle au cours de l'année ?	Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes		Femmes			*-4-1
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	(

Harcèlement moral

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement moral au cours de l'année ?	Non

5i OUI, afficher et compléter le tableau suivant

		Hommes		Femmes			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	. (
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	(

Harcèlement sexuel

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement sexuel au cours de l'année ?	Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes		Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	rotai
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Agissements sexistes

72		 	
Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signaleme	nt d'agissements sexistes au cours de l'année ?	Non	

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant

		Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	(
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	

Menaces

Dans onto a silentinità di a tri di	
Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de menaces au cours de l'année ?	Non I
	11011

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant

		Hommes Femmes				Total	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	C
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	C
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	C
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	C
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	С

Fout autre acte d intimidation

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ?	Non i	

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant

		Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de discrimination

1	and the contract of the contra	Non	
	Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de discrimination au cours de l'année ?		

Si OUI, afficher et compléter les 2 tableaux suivants

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par critère de discrimination

Critère de discrimination	Nombre d'actes recensés
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	0
Origine	0
Orientation sexuelle ou identité de genre	0
Age	0
Patronyme	0
Situation de famille ou de grossesse	0
Etat de santé	0
Apparence physique	0
Handicap	0
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	0

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

Contexte professionnel	Nombre d'actes recensés
Recrutement	0
Promotion	0
Rémunération (dont primes)	0
Evaluation	0
Niveau et périmètre des missions	0
Autres	0

Nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, narcelement sexuel, harcelement moral, agissement sexiste, menaces ou tout autre acte d'intimidation recensés ventilés par type de suite donnée

Si la collectivité a répondu OUI à au moins une des questions filtres précèdentes, afficher et compléter le tableau suivant

Type de suites données	Nombre d'actes recensés
Accueil	0
Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels compétents	0
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	0
Mesures de mise à l'abri de la victime	0
Mise en place d'une enquête	0
Sanctions prises	0
Usage du droit de réponse ou de rectification	0
Signalement article 40 code de procédure pénale	0
Signalement plateforme PHAROS	0
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	0
Autres mesures	0

		Hommes	Femmes
D e m	Demande de reclassement au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle		
a n d	Demande de reclassement au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs		
e s	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année		
	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année		
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année		
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement		
	Reclassement effectif au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle		
	Reclassement effectif au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs		
	Retraite pour invalidité		
D é	Licenciement pour inaptitude physique		
c i s	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2022 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :		
0	FILIERE ADMINISTRATIVE		
n	FILIERE TECHNIQUE		
s	FILIERE CULTURELLE		
	FILIERE SPORTIVE		
	FILIERE SOCIALE		
	FILIERE MEDICO-SOCIALE		
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
	FILIERE POLICE MUNICIPALE		
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS		
	FILIERE ANIMATION		
	Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2022		
	Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail		
	Mises en disponibilité d'office		

anté et sécurité au travail **4.5.1** Suicides au cours de l'année 2022

Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2022 ?	Non

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

		Hommes			Femmes		Takal
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues			-	0			
imputables au cours de l'année 2022	ا	0	U	U	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de							
l'année 2022	٥	0	U	U.	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	.0
Total	0	0	0	0	0	. 0	0

जन्मकृत कर्ते हें हैं। अने ह्या स्थापनार स्थापनार

		Hommes			Femmes		Takal
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues							
imputables au cours de l'année 2022	0	0	U	U	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de							North Column
l'année 2022	U	0	U	U	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	Cygrey,,0	0	. / j / · · 0	0	, O	4 (4)



hump: Te tublenu qui suit s

présents dans les effectifs au 31/12/2022 ayant participé à au moins une formation en Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent 5.1.1.1

et control teds sor an employ permonent, presents, au 31/12/2022 et ayant participe a can mons une formation en 202.

	FONCTIO	ONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	S SUR EMPLOI	TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0
Catégorie C	1	0	0	0	ī
Total	1	0	0	0	1



permanent présents au 31/12/2022 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi participé à au moins une journée de formation en 2022 5.1.1.2

County is subsisse on assert our ment by fair harmones et confined was un employ permanent, presents on 31/12/2022 et ayont participe a no maios ane formation en 2022.

							Nombre total	Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi	tagiaires occupa	nt un emploi
							permanent	permanent ayant participé à un ou plusieurs types de	à un ou plusieur	s types de
	Nom	ore total de jour	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par	n dispensées au	cours de l'anné	e par		formation dans l'année	ans l'année	
							ex : 1 agent a s	ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé	ormations, il est	comptabilisé
								dans chaque type de formation	e de formation	
Titulaires et stagiaires	CNFPT	td:								
	au titre	au delà		Autros		dont CPF				
	de la	de la	Collectivité	Autres	Total	Porcondido	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	cotisation obligatoire	cotisation obligatoire		or Barners		Formation)				
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0		0	٥	0	
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	О	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	0	0	0	٥	0		0	0	0	
"- formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

"- formation de professionnalisation	0		0	0	0		0	0		0
Formation de perfectionnement	0		0	0	0		0	0	0	
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0		0	0	0	0	0	0		0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0		0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	0		0	0	0		0	0		
"- formation d'intégration	0	0		0	0		0	0	0	0
"- formation de professionnalisation	0			0	0		0	0		0
Formation de perfectionnement	0			1	T	0	1	0	1	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0		0	0	0		0	0	0	0
Total	0	0	0	ī	ī	0	1	0		0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	0	0	0	-	T	0	1	0	Ţ	0
						-	Nombre total d ayant partici	Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans	occupant un em eurs types de fo	oloi permanent rmation dans
	Nombre total de journ		formation dispe	ées de formation dispensées au cours de l'année par	le l'année par		ex : 1 agent a	l' année ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé	l' <mark>année</mark> de formations, il es	: comptabilisé
-								dans chaque typ	dans chaque type de formation	
Contractuels sur emploi permanent	S	CNFPT				dont CPF				
	au titre	au delà	2 4 1: 1 4 2 4 H = 7	Autres	F	(Compte		i i	F	100
	de la cotisation	de la cotisation	Collectivite	organismes	lotai	Personnel de	Samues	saules	lota	aoni crr
	obligatoire	obligatoire				rormation)				
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorle A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0			0	0	0	0	0		0
Formation prévue par les statuts particuliers	0			0	0		0			
dont formation d'intégration	0			0	٥		0			0
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	0	O	0			
Formation de perfectionnement	0			0	0		0		0	
Formation personnelle (hors congés formation)	0				0		0			0
Total	0		0	0	0		0	0		0
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0		0	0	0			0
Formation prévue par les statuts particuliers	0				0		0			
dont formation d'intégration	0				0		0			0
dont formation de professionnalisation	0				0		0			
Formation de perfectionnement	0		0		0	0	0		0	
Formation personnelle (hors congés formation)	0				0		0			0
Total	0		0	0	0	0	0	0	0	

Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	С	C
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0		0	0		
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0		0
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	О	0	0	0		C
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	О	0	0	0	0	
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	o	0	0		0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	0	0	0	0	C	l		C		



Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2022 5.1.2

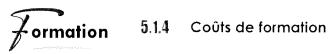
	Nor	nbre total de joi	urnées de forma	ation dispensées	par		permanent et	ents occupant ur présents au 31/1 moins une action dans l'année	12/2022 ayant	
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)
	5.1.2 (1)	5.1.2(2)	5.1.2(3)	5.1.2(4)	5.1.2(5)	5.1.2(6)	5.1.2(7)	5.1.2(8)	5.1.2(9)	5.1.2(10)
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0		0	0	0	C
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	O	0	0	0	0	0	0	0	O
TOTAL Tous types	0	0	0	0	D	0	0	0	0	1996 (1997) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996) (1996)



5.1.3 Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2022

	Titulaires et stagiaires	présents au 31/12/2022	Contractuels prése	nts au 31/12/2022	T-1-1
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
	5.1.3(1)	5.1.3(2)	5.1.3(3)	5.1.3(4)	
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année				***************************************	
Dossiers en cours					
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation					
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité					
territoriale					
Congé de formation					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2022					
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation	•				
sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle					
sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983					1,000,000,000,000

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée aupres de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université…). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.



	Coût total des actions de formation	4 651,37
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis	0,00
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	0,0
5.1.4.3	Autres organismes	0,00
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	0,00
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	4 651,3
		pour l'année 2022 en euros
		Montants

IND 5.1.4



Nombre de représentants du personnel par type d'instance

Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?	Non
------------------------------------------------------------------	-----

Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	12	12
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	8	8
Commission administrative paritaire	0	0
Commission consultative paritaire	0	0

Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	0	0	0
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Commission administrative paritaire	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0



6.1.1 Reunions statutaires

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunions
	dans l'année 2022
du comité technique *	7
des commissions administratives paritaires	0
des commissions consultatives paritaires	0

^{*} pour les collectivités ayant un CT prapre

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement :

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité?	(vide)
Siloui :	
Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2022	
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	

Pour les centres de gestion, uniquement :

	Votre comité technique (CT) a-t-il siégé en 2022 pour exercer les missions dévolues à un comité d'hygiène et de securité et condition de travail (CHSCT) ?	(vide)
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

Si oui .	
Nombre de réunions du CT dans l'année 2022 pour exercer les missions dévolues	
à un CHSCT	



6.1.1.4 Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP

	lSaisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents	Total
des commissions administratives paritaires	0	0	0
des commissions consultatives paritaires	0	0	0



6.1.2 Droits syndicaux

If a given is a construction of depth of the Management of the construction of the constructi

	Nombre de jours dans l'année 2022
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	

	Nombre d'heures
	dans l'année 2022
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en	
application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	
Heures de décharges d'activité de service :	
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	
- effectivement utilisées	
_	•
	Nombre de protocoles
	dans l'année 2022
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	

		dans l'annee 2022
lombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)		
, where the stage of the stage		
ialogue social	6.1.3	Conflits du travail : grèves

Votre collectivité a t-elle été concernee par les grèves en 2022 ?	Non

Si OUI, afficher le tableau su vant

RSU 2022

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2022
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	0
sur mot d'ordre national	
- sur mot d'ordre uniquement (ocal	
- non précisé, autres	Market Vision Control of Control

1/1 IND 6.1.1-6.1.3

6.1.5 J

Nombre de négociations engagées au cours de l'année 2022 et nombre d'accords collectits conclus et signés

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2022 ?	Non			
		1		
Avez-vous conclu un ou plusieurs accords collectifs, en 2022 ou avant ?	Non			
Domaines de négociation	Nombre de négociations engagées à l'initiative de	Nombre de négociations engagées à l'initiative des organisations	Nombre d'accords collectifs conclus et	Nombre d'accords collectifs conclus et
	l'autorité territoriale au cours de 2022	syndicales au cours de	signės avant 2022	signés en 2022
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)				
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les				
conditions de travail				
Mise en place du télétravail				
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services				
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la				
responsabilité sociale des organisations				
Egalité professionnelle entre les fermmes et les hommes				
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières				
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap				
Déroulement des carrières et promotion professionnelle				
Apprentissage				
Formation professionnelle at formation four au long de la vie				

Intéressement collectif et modalités de mis en œuvre de politiques indemnitaires		
Action sociale		
Protection sociale complémentaire		
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences		



Existence d'un accord visant à assurer la continuité des **6.1.6** services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2022 ?	(vide)	
The series of the solice of th	(1.0.2)	

Si NON, EN COURS ou NE SAIT PAS,

	1/6 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
- 1	A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2022 ?	l (vide)
	A defaut, existe thane deliberation de l'organe deliberation de l'2022;	

Si OUI à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,

Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2022 ?

Collecte et traitement des déchets des ménages	(vide)
Transport public de personnes	(vide)
Aides aux personnes âgées et handicapées	Oui
Accueil des enfants de moins de 3 ans	(vide)
Accueil périscolaire	(vide)
Restauration collective et scolaire	(vide)

ction et protection sociale

Refour ou sommalre

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). **Opérations réelles, hors opérations d'ordre**.

Montant des dépenses pour la réalisation des prestations	
d'action sociale (en €; opérations réelles, hors opérations	0
d'ordres)	

ction et protection sociale 7.1.2 Moc

Modalités de mise en œuvre de l'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité (*)	Oui
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	
(conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	ino
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association	2014
nationale	
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but	
non lucratif ou d'une association locale (comité d'oeuves	Non
sociales local, organisme propre à la collectivité)	

(*) Chèques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...

ction et protection sociale

sexe

Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale 7.1.3 par type de prestation et par catégorie hiérarchique et

Femmes Catégorie C Hommes Femmes Nombre de bénéficiaires Catégorie B Hommes Femmes Catégorie A 0 00 Hommes jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de vacances, en centres de loisirs, sans hébergement, un apprentissage Séjours en centres de vacances spécialisés Chèque-vacances Places réservées en crèches Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans Allocation garde de jeunes enfants Autres aides à la garde d'enfant séjours linguistiques...) Subventions Titres restaurants Chèque lire Chèque culture Type de prestation Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles) Vacances et loisirs Restauration Logement Famille

ction et protection sociale

7.2.0

Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la	o :
protection sociale complémentaire ?	Oui

ction et protection sociale

7.2.1

Procédure retenue par la collectivite pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	Non	Non
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	Oui	Oui
Via un contrat ou un règlement labellisé	Non	Non

ction et protection sociale

Nombre de beneficiaires et montant des 1.2.2 prestations de protection sociale complémentaire

Nombre de bénéficaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A	1	0
Catégorie B	o	0
Catégorie C	32	0
Agents sur emploi non permanent	0	0
Nombre total de bénéficiaires	33	0

Montant des participations (en €)

Catégorie A	140	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	5 313	0
Agents sur emploi non permanent	0	0
Montant total des participations* (en €)	5 453	0

^{*} arrondir à l'euro supérieur.





8.1.1 Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

s concenciales fonctionnaires et les contractaels (sor un emplor permanent ou non permanent), presents da cous ac Fanace 2023

Γ		
Note that the state of the stat	Non	
	Des sanctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2022	The state of the s

Si OUI, afficher le tableau survant

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionn	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2022
	Hommes	Femmes
Sanctions du Ler groupe :	0	0
Avertissement		
Blâme		The second secon
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours		
Sanctions du 2ème groupe :	0	0
Radiation du tableau d'avancement		
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe		THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe		CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE
Abaissement d'échelon		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours		
Sanctions du 3ème groupe :	0	0
Rétrogradation		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans		The state of the s
Sanctions du 4ème groupe :	0	0
Mise à la retraite d'office		
Révocation		
		THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires st	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2022
	Hommes	Femmes
Avertissement		
Blâme		The state of the s
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours		
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours		THE STATE OF THE S
Exclusion définitive du service		T STATE OF THE STA
		TOTAL
Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2022	ctuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2022
	Hommes	Femmes
Avertissement		note the second
Blâme		T T T T T T T T T T T T T T T T T T T

1/2 IND 8.1.1

		· interpretation
Exclusion temporaire de fonctions		
Licenciement		
Précision : comnter un motif nar sanction	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2022	igents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2022
	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol,		
dégradation, dettes, chèque sans provision)		
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance		
hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)		
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des		
correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle		
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral		
lvresse		
Mœurs (dont harcèlement sexuel)		
Manquement à l'obligation de laicité, atteinte au principe de neutralité,		
discrimination, manquement à l'obligation de réserve		The state of the s
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	A consequence of the consequence	And the state of t
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation		
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour		
manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	- Landautri	productive Process
Autres		